

RAPPORT ANNUEL 2010 2011



Avec la volonté d'appliquer le principe de réduction à la source, la **Société des établissements de plein air du Québec** a limité l'impression du présent rapport annuel. Il est possible d'accéder au texte intégral du rapport annuel en consultant le site Web de la Société au www.sepaq.com sous l'onglet *Organisation – Documentation corporative*.

Le contenu de cette publication a été rédigé par la Société des établissements de plein air du Québec.

Dépôts légaux – 2011

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2011

ISBN-978-2-550-61953-6

Bibliothèque nationale du Canada

ISSN-0833-028X

Politique sur l'octroi de contrats de la Société des établissements de plein air du Québec

Conformément à l'article 7 de la Loi sur les contrats des organismes publics, la Société a adopté une politique sur l'octroi de contrats. Cette politique est publique et est disponible sur le site Web de la Société au www.sepaq.com sous l'onglet *Organisation – Appels d'offres*.

Enregistrement des mesures volontaires sur les changements climatiques

La Société adhère au programme ÉcoGESte d'enregistrement des mesures volontaires visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre.

TABLE DES MATIÈRES

Message du président du conseil d'administration	2	Revue financière	22	Emploi et qualité de la langue française	57
Message du président-directeur général	3	Rapport de la direction	25	Politique de financement des services publics	57
Structure	5	Rapport de l'auditeur indépendant	26	Politique de réduction et de contrôle des dépenses	57
Mission	6	États financiers	27	Développement durable	58
Revue des activités	7	Conseil d'administration et gouvernance	39	Code d'éthique et de déontologie des administrateurs	63
Mise en marché	18	Accès aux documents et protection des renseignements personnels	56	Coordonnées des établissements	66
Partenariat et concertation	20			Situation géographique	69

Monsieur Pierre Arcand
Ministre du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart
675, boulevard René-Lévesque Est
30^e étage
Québec (Québec) G1R 5V7

Monsieur le Ministre,

Au nom du conseil d'administration de la Société des établissements de plein air du Québec, j'ai le plaisir de vous transmettre le rapport annuel de l'exercice financier 2010-2011.

En plus de présenter les états financiers audités, ce rapport fait aussi état des faits saillants de l'année et souligne les défis que doit relever la Société dans le cadre de ses opérations.

Finalement, celui-ci est rédigé conformément aux différentes exigences législatives et gouvernementales en vigueur.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma plus haute considération.

Le président du conseil d'administration,


Georges LaBerge

MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



L'année 2010-2011 a été une année marquante pour la Société et pour son conseil d'administration.

La Société étant assujettie à la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État depuis mai 2008, le conseil d'administration a pu, en 2010-2011, exercer pleinement ses fonctions et se concentrer plus particulièrement sur l'établissement d'orientations stratégiques pour la Société. À cet effet, depuis l'automne 2010, le conseil participe activement à une démarche de planification stratégique pour la période 2012-2017. Ce projet mobilisateur permettra à la Société de définir une compréhension commune de son rôle afin de faire consensus sur son devenir.

Dans le même ordre d'idées, le conseil a aussi approuvé un processus de gestion intégrée des risques. Ce processus permet de consolider les pratiques de gestion des risques déjà en place à la Société, de définir les principes directeurs ainsi que les rôles et les responsabilités des différents intervenants.

Enfin, le conseil d'administration est particulièrement fier de souligner que la Société a remporté le Prix de l'entreprise de l'année – Unités multiples décerné par l'Association de l'industrie touristique du Canada. Tout en venant confirmer son rôle de leader en matière de tourisme nature, ce prix est garant de l'avenir puisqu'il présente la Société comme une entreprise créative, tournée vers le développement durable, forte d'effectifs motivés et d'actifs incomparables.

Je tiens à exprimer ma gratitude aux membres du conseil d'administration pour leur implication et leur dévouement envers la Société. J'exprime également ma reconnaissance au président-directeur général et à son équipe de direction pour la qualité de leur travail. Je tiens à leur assurer l'appui des membres du conseil d'administration pour l'atteinte des objectifs de la Société.

Finalement, je ne peux passer sous silence l'une des plus grandes forces de la Société : son personnel. En effet, celui-ci, en plus d'être compétent, est entièrement dédié à la satisfaction de la clientèle; c'est ce qui caractérise cette Société dont je suis si fier.

Le président du conseil d'administration,


Georges Laberge

MESSAGE DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL



L'année 2010-2011 a été une année importante pour la Société comme vous pourrez le constater à la lumière des réalisations et des résultats qui vous sont présentés dans le présent rapport annuel. Le bilan confirme encore une fois que la Société est une organisation performante et soucieuse de réaliser pleinement sa mission visant l'accessibilité et la protection du patrimoine naturel et culturel qui appartient à tous les Québécois et Québécoises.

Depuis sa création, la Société assure avec succès la mise en place et la croissance des établissements qui lui sont confiés. Elle a su mettre en valeur les parcs nationaux de même que les établissements des secteurs faunique et touristique en répondant adéquatement aux attentes et aux besoins des clients, et ce, tout en assurant la pérennité des territoires et des actifs, toujours dans la perspective de laisser la nature en héritage aux générations futures.

Étant consciente qu'elle évolue dans un environnement concurrentiel et en mutation constante, la Société a entamé, à l'automne 2010, une analyse approfondie de ce qu'elle a accompli et de ce qu'elle veut devenir afin de se positionner adéquatement dans les secteurs du plein air et du tourisme et de participer activement au développement économique des régions. La Société se doit d'être performante pour réaliser sa mission. En effet, elle a amorcé une démarche de planification stratégique 2012-2017 qui sera complétée au cours du prochain exercice financier.

Déjà, lors des premières réflexions, l'importance pour la Société de s'attarder à l'évolution des profils de sa clientèle et des caractéristiques de l'industrie touristique a rejailli. La Société est extrêmement soucieuse d'améliorer de façon continue l'expérience de ses visiteurs. Au cours de la présente année, des actions concrètes ont déjà été mises en place. À titre d'exemple, des modalités de réservation pour certains produits ont été revues dans le but de faciliter l'accessibilité à la clientèle. De plus, la Société a réalisé des études de clientèle et mis à l'essai de nouveaux produits dans ses établissements.

En cohérence avec sa mission, la Société est une entreprise résolument engagée sur la voie du développement durable. Au cours de la dernière année, chaque établissement a amorcé la réalisation d'un plan d'action identifiant, d'une part, les impacts environnementaux qui découlent de ses opérations et, d'autre part, les actions correctrices planifiées jusqu'en 2013. L'ensemble des équipes est donc en mouvement pour assumer le devoir d'exemplarité qui incombe à la Société à cet égard. Elle a aussi suivi de près la refonte du régime forestier en raison de la mission des territoires dont elle a la responsabilité.

Dans cette même veine, la Société a poursuivi le développement des arrimages nécessaires à l'acquisition de connaissances en milieu naturel. De nouvelles collaborations de recherche avec la communauté scientifique ont été établies et une 9^e édition du *Bulletin de conservation* a été publiée. De plus, la hausse de la participation aux activités de découverte dans les parcs nationaux confirme l'intérêt et la pertinence de celles-ci. Elles créent d'ailleurs d'excellentes occasions de sensibiliser et d'informer les visiteurs sur leurs responsabilités et leurs pouvoirs d'agir en harmonie avec la nature.

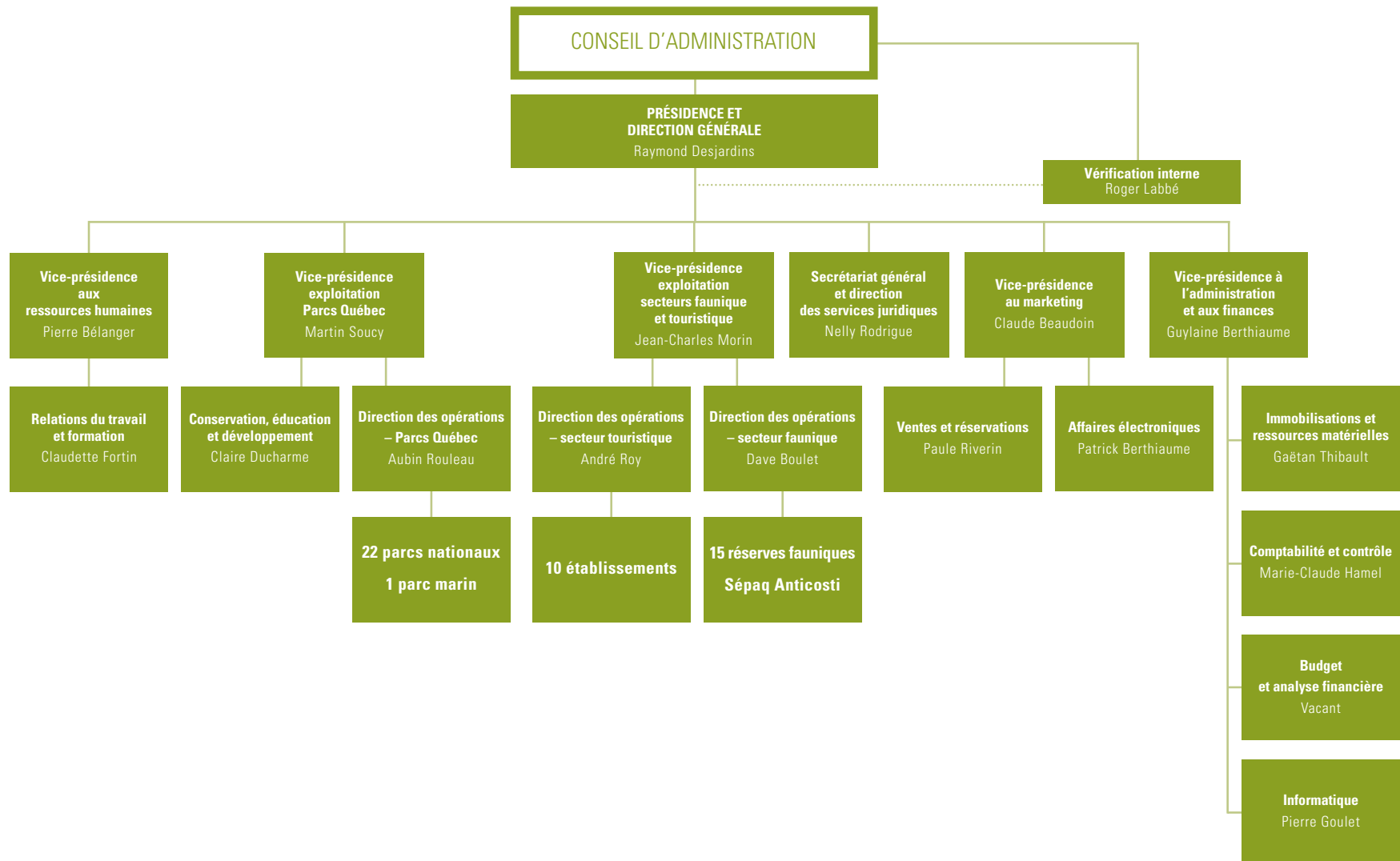
Finalement, la Société ne serait pas ce qu'elle est sans le dévouement et l'expertise de son personnel. Je tiens à les remercier sincèrement. Leur soutien sera essentiel aux défis que la Société aura à relever dans le renouvellement de l'expérience de sa clientèle. Par ailleurs, je remercie aussi les membres du conseil d'administration pour leur engagement dans l'accomplissement de leurs diverses responsabilités.

Le président-directeur général,



Raymond Desjardins

STRUCTURE



MISSION

La Société des établissements de plein air du Québec (Société) est une société d'État en activité depuis le 20 mars 1985, date d'entrée en vigueur de sa loi constitutive. Elle relève du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

La Société a pour mandat d'administrer et de développer des territoires publics et des équipements touristiques qui lui sont confiés par le gouvernement. Sa mission consiste à assurer l'accessibilité, à mettre en valeur et à protéger ces territoires et ces équipements touristiques, et ce, entre autres, au bénéfice de sa clientèle. La Société a aussi le devoir d'assurer la pérennité de même que le maintien du caractère distinct de ces actifs afin de laisser ce patrimoine naturel et culturel en héritage aux générations futures. De ce fait, elle intègre la philosophie et les principes du développement durable dans ses modes et ses pratiques de gestion en accordant une attention toute particulière à la protection de l'environnement dans ses opérations et dans la définition de son offre de services.

La Société met à la disposition de sa clientèle 49 établissements regroupés sous trois réseaux : 22 parcs nationaux auxquels s'ajoute le parc marin du Saguenay–Saint-Laurent, 15 réserves fauniques, Sépaq Anticosti et, enfin, 10 centres touristiques incluant l'Aquarium du Québec. La Société administre plus de 80 000 km² de territoires naturels par le biais de ses établissements répartis dans 16 régions administratives et 18 régions touristiques du Québec. Dans l'exercice de son mandat, la Société gère des actifs physiques évalués à plus de 750 M\$ sans compter la valeur intrinsèque des territoires et des ressources naturelles et fauniques sous sa gouverne.

La satisfaction de sa clientèle étant au cœur de ses préoccupations, la Société est à l'écoute de ses besoins en vue de lui offrir des activités et des services novateurs et respectueux du caractère unique des milieux naturels où elle choisit de vivre des expériences mémorables. En réalisant sa mission, la Société est aussi très soucieuse de sa contribution au développement économique et social des régions. Elle gère ses établissements en concertation avec les milieux locaux et régionaux. À cet effet, elle regroupe les différents intervenants au sein de rencontres qui lui permettent de tenir davantage compte des préoccupations des milieux tout en favorisant une meilleure intégration de ses propres actions et investissements dans les stratégies de développement de ceux-ci.

Finalement, la Société contribue à la recherche et à l'éducation du public par l'acquisition de connaissances sur l'évolution et la gestion des milieux naturels. À cette fin, la Société développe des partenariats avec la communauté scientifique et les institutions d'enseignement. Les connaissances acquises lui permettent également de mieux définir ses orientations et ses pratiques de gestion des milieux naturels en se basant sur des données probantes. Elle peut ainsi bonifier la programmation de ses activités éducatives en misant sur la valeur patrimoniale et sur la nécessité de la protection des milieux naturels.

REVUE DES ACTIVITÉS

LES RESSOURCES HUMAINES

La Société réalise essentiellement une mission de service et, de ce fait, son succès dépend directement de l'expertise et de la mobilisation de son personnel. Elle emploie plus de 3 160 personnes annuellement dont la presque totalité travaille en région. Le recrutement et la rétention des meilleurs candidats constituent donc des facteurs de réussite de l'entreprise. Ainsi, au cours de la dernière année, des instruments de mesure additionnels d'aide à la dotation ont été utilisés, dans le but de mieux cibler les compétences recherchées pour le personnel cadre et professionnel, qui a également été mis à contribution par un sondage visant à identifier ses besoins d'outils et de soutien, principalement en matière de gestion des ressources humaines.

Sur le plan de la formation, 159 activités différentes de formation ont été dispensées afin de maintenir et d'améliorer à la fois la qualité du service à la clientèle, les diverses expertises requises pour le bon fonctionnement de l'entreprise ainsi que la sécurité du personnel et de la clientèle; plus de 500 000 \$ ont ainsi été investis. Des améliorations ont aussi été apportées au programme de formation sur les normes d'accueil. Pour mieux soutenir les employés à la suite de ces formations, la Société a réalisé une mise à niveau des outils destinés aux formateurs et aux « employés-coachs » qui sont présents dans les établissements.

Par ailleurs, dans un souci de maintenir un climat de travail sain et des conditions de travail sécuritaires, des rencontres des comités de relations du travail et des comités santé-sécurité sont tenues dans tous les établissements. Gestionnaires et représentants du personnel se donnent ainsi l'occasion de résoudre les problèmes au fur et à mesure qu'ils se présentent.

Profitant de la rencontre d'accueil faite par les établissements en début de chaque saison d'exploitation, le Code d'éthique et de déontologie des employés de la Société révisé a été présenté et expliqué aux employés. L'objectif de ce Code est de promouvoir des comportements souhaitables dans l'exécution du travail.

Finalement, les travaux requis pour le maintien de l'équité salariale au 31 décembre 2010 ont été effectués, tant pour le personnel syndiqué que non syndiqué. En ce qui concerne le personnel non syndiqué, l'évaluation des 340 postes servira à mettre en place une nouvelle structure salariale répondant davantage aux nouvelles réalités.



CAMPING DES VOLTIGEURS



PARC NATIONAL DE LA POINTE-TAILLON



PARC NATIONAL DU MONT-TREMBLANT

LES PARCS NATIONAUX

En 2010-2011, la Société a poursuivi son objectif de rendre accessibles les parcs nationaux tout en respectant l'équilibre avec la conservation du patrimoine naturel et culturel. Rappelons que le maintien de l'intégrité écologique est au cœur de la mission des parcs nationaux et, à ce titre, constitue une priorité pour la Société. Les aménagements mis à la disposition de la clientèle sont conçus dans l'esprit des lieux et visent à favoriser la découverte des territoires. En plus de devoir répondre adéquatement aux besoins de la clientèle et de favoriser la diffusion des connaissances sur les milieux naturels, l'offre des activités et des services doit aussi permettre à la Société d'atteindre ses objectifs de performance financière.

Les résultats de l'année 2010-2011 correspondent aux objectifs fixés malgré un contexte économique plus difficile. Une gestion rigoureuse des opérations de même que des stratégies de mise en marché encore plus dynamiques ont été mises de l'avant pour réaliser les bénéfices recherchés.

Sur le plan de l'accessibilité et de la satisfaction de la clientèle

L'engouement de la clientèle pour la formule du prêt-à-camper s'est maintenue avec, comme résultat, l'ajout de 50 nouvelles tentes Huttopia dans le réseau des parcs, portant ainsi le nombre total à 182. Cette innovation s'avère une formidable réponse aux nouveaux besoins des amateurs de plein air. Les résultats de l'étude sur la clientèle ayant fréquenté un parc national du réseau Parcs Québec à l'été 2009 ont d'ailleurs révélé deux indices importants quant à ce service. D'abord, la satisfaction à l'égard du confort des tentes Huttopia est de l'ordre de 98 %. Ensuite, ce prêt-à-camper a attiré une nouvelle clientèle dans les parcs nationaux. Près de 50 % des clients ayant utilisé ce mode d'hébergement en étaient à une toute première visite au parc national où ils ont séjourné.

Par ailleurs, toujours dans la perspective de rendre plus accessibles les parcs nationaux, des travaux ont été menés pour simplifier et pour assouplir les règles d'accès et de tarification tout en assurant l'atteinte des objectifs financiers. De son côté, la clientèle scolaire continue de bénéficier d'un accès gratuit aux territoires.

La qualité du service à la clientèle fait l'objet d'un suivi continu auprès du personnel de l'accueil afin de s'assurer d'une prestation répondant aux attentes de la Société. Par ailleurs, les visiteurs peuvent exprimer leur opinion en remplissant les formulaires *Dites-le-nous* mis à leur disposition dans chacun des parcs nationaux.

Quant à la sécurité de la clientèle, elle continue de faire l'objet d'une attention toute particulière. La diffusion d'informations a été accentuée, notamment par le biais du site Web de la Société, par la signalisation dans les parcs, par l'affichage, par un nouveau guide de bienvenue déposé dans les hébergements et par l'encartage du dépliant *Prudent de nature* dans tous les journaux de parcs. Et c'est sans oublier les nombreux messages verbaux transmis directement aux clients par les employés afin de les inciter à la prudence.

Sur le plan de la conservation du patrimoine naturel et culturel

Une première étape a été franchie dans le cadre de la révision de la stratégie de conservation de la Société. Cette dernière sera dorénavant structurée à partir des quatre axes de la conservation : l'acquisition de connaissances, la gestion du patrimoine naturel et culturel, la protection du territoire et la surveillance de l'intégrité écologique. Par ailleurs, en vue de la rédaction des plans de conservation, un guide à l'intention des responsables de la conservation et de l'éducation des parcs a été préparé et est actuellement à l'essai.

En ce qui concerne le Programme de suivi de l'intégrité écologique, celui-ci a été amélioré et consolidé afin d'avoir en main un outil de gestion le plus crédible possible sur les plans scientifique et méthodologique. Pour ce faire, des travaux ont été réalisés avec un comité de lecture scientifique composé de six chercheurs. Cet exercice a conduit à la réécriture d'éléments du programme et à une révision complète du système de pondération. Un projet de maîtrise avec le Département de géomatique appliquée de l'Université de Sherbrooke a aussi été entamé afin de développer un outil permettant aux parcs d'évaluer la qualité de la couverture écologique et spatiale des indicateurs en place. De plus, l'indicateur « densité des infrastructures » a été amélioré dans le cadre d'un stage avec l'École supérieure d'aménagement du territoire et de développement régional de l'Université Laval alors que les bases d'un essai au niveau du 2^e cycle ont été établies avec l'Université du Québec à Montréal pour finaliser l'indicateur « fragmentation du territoire ».

Dans la foulée du colloque sur la recherche scientifique organisé en octobre 2009, de nouvelles collaborations de recherche se sont développées entre la communauté scientifique et les parcs nationaux : au moins 54 demandes d'autorisation de recherche ont été approuvées dans 10 parcs alors que 322 projets d'acquisition de connaissances ont eu lieu en 2010, soit 40 de plus qu'en 2009. Le développement et la mise en ligne d'outils à l'intention des chercheurs et des professionnels de la communauté scientifique pour susciter de nouvelles collaborations de recherche, avec et dans les parcs nationaux, a sans doute également contribué à cette croissance.

Finalement, au cours de la dernière année, le Fonds Parcs Québec a été créé. Celui-ci a pour objectif de soutenir le financement de projets de conservation dans les parcs nationaux. Pour cette première année d'existence, les visiteurs des parcs nationaux et les internautes ont pu contribuer à ce fonds en déposant leur don dans les boîtes prévues à cet effet dans les centres de découverte et de services des parcs ou lors de toute réservation d'hébergement faite en ligne.

Sur le plan du développement et de la diffusion de la connaissance

La hausse de la participation aux activités de découverte offertes dans les parcs s'est maintenue; elle est passée de 386 400 personnes en 2009-2010 à 393 000 en 2010-2011, soit une hausse de 1,7 %.

Par ailleurs, la poursuite de l'implantation du nouveau programme scolaire dédié aux élèves de géographie du 1^{er} cycle du secondaire intitulé *Les parcs nationaux québécois : des territoires protégés* a été soutenue par une intensification de la mise en marché. En 2010-2011, le programme a été offert par 11 parcs différents à 240 groupes totalisant 7 130 élèves. Au nombre des actions marketing posées pour l'ensemble de l'offre des activités scolaires, mentionnons une mise à jour électronique du dépliant et des relances dans les écoles faites par les équipes des parcs. L'achalandage aux activités scolaires est en hausse constante : il est passé de 18 560 étudiants en 2008 à 35 070 en 2010, soit une augmentation de 89 % en trois ans.

Une 9^e édition du *Bulletin de conservation* a été publiée. Composé d'une quinzaine d'articles, dont plusieurs relatent les travaux de chercheurs réalisés en collaboration avec les équipes de parcs, ce numéro, rénové et abondamment illustré, offre un contenu plus détaillé qu'auparavant.

Plusieurs représentants de Parcs Québec ont été invités à donner des conférences pour faire connaître les actions de la Société en matière de conservation, de mise en valeur et de développement durable. Toutes les tribunes de qualité, ayant un lien avec la mission de la Société, sont des canaux de communication pertinents pour sensibiliser la communauté citoyenne, scientifique, environnementale et touristique. Parmi les interventions faites, mentionnons une conférence portant sur *La gestion des parcs nationaux québécois* à l'Institut de recherche en biologie végétale de l'Université de Montréal, une conférence donnée au Laboratoire de développement durable et dynamique territoriale du Département de géographie de l'Université de Montréal ainsi qu'une conférence offerte aux étudiants du cours *Parcs et réserves écologiques : enjeux et perspectives* de l'École supérieure d'aménagement du territoire et de développement régional de l'Université Laval.



Sur le plan de l'innovation et du développement

La planification de la deuxième phase de mise en valeur du réseau Parcs Québec a été l'occasion de questionner les façons de faire. En vue de la construction de six nouveaux centres de découverte et de services, la Société avait entamé une réflexion pour redéfinir les rôles de ces centres et s'interroger sur la pertinence des expositions thématiques traditionnelles dans les parcs. Cette réflexion a mené au développement d'une nouvelle approche axée sur l'expérience du visiteur et sur sa relation physique avec le territoire. Les objectifs poursuivis : réinventer l'« exposition », mieux remplir la mission éducative des parcs en offrant une démarche plus attrayante pour la clientèle, amener les visiteurs à prendre conscience de la diversité et de la richesse des parcs et renouveler l'expérience de visite dans une époque marquée par une profonde transformation des modes de communication. Basée sur le concept de parcours, cette nouvelle approche sera dévoilée au cours de l'année 2011-2012, alors que plusieurs nouveaux centres de découverte et de services verront le jour et offriront ce service.

Enfin, les travaux d'infrastructure et de mise en valeur du parc national du Lac-Témiscouata ont débuté en 2010 et se poursuivront en 2011 afin de procéder, tel que prévu, à l'ouverture officielle du parc en 2012.

Sur le plan du partenariat et de la concertation

Une importante entente de partenariat a été conclue entre Tourisme Québec, Aventure Écotourisme Québec et la Société. L'entente « Québec Nature » vise à faire des parcs nationaux un produit d'appel pour la promotion du tourisme nature à l'étranger. Ses objectifs sont, notamment, d'accroître les partenariats d'affaires avec les entreprises du secteur privé, de développer une stratégie de mise en marché du tourisme nature en utilisant les parcs nationaux et d'accroître l'échange d'information stratégique sur la clientèle et les marchés. Une collaboration étroite a aussi été convenue avec Tourisme Québec aux fins de la mise en œuvre de la Stratégie de développement durable et de promotion des croisières internationales sur le fleuve Saint-Laurent et la préparation d'une stratégie visant à positionner le tourisme nature du Québec à l'échelle internationale.

Par ailleurs, la Société et le Cégep de Saint-Félicien ont signé une entente de partenariat visant à favoriser l'intégration des étudiants en techniques du milieu naturel et en techniques de tourisme dans les établissements gérés par la Société permettant ainsi aux étudiants de renforcer leurs connaissances théoriques par des expériences pratiques sur le terrain.

En vue de faciliter la visibilité et l'accessibilité des parcs, la Société a œuvré avec Transports Québec à l'implantation d'une signalisation routière permettant de mieux indiquer l'emplacement de ses établissements.

Sur les plans local et régional, les tables d'harmonisation de chaque parc ont réalisé leurs travaux de concertation au cours de l'année et la quatrième rencontre annuelle des présidents des tables d'harmonisation s'est tenue en novembre 2010. La rubrique « Partenariat et concertation » présente davantage d'information à ce sujet.



STATION TOURISTIQUE DUCHESNAY

LES SECTEURS FAUNIQUE ET TOURISTIQUE

Le secteur faunique

En 2010-2011, le secteur faunique a bien performé en affichant une croissance de 1,5 % de ses revenus, améliorant ainsi sa rentabilité.

Sépaq Anticosti a, pour sa part, connu une année exceptionnelle, tant en ce qui concerne ses recettes que sur le plan du contrôle de ses dépenses. Le plan de réorganisation des opérations, mis en œuvre il y a quelques années, a permis l'atteinte de l'équilibre souhaité entre l'offre d'activités et la prestation de services avec un taux d'amélioration de la rentabilité significatif par rapport à l'an dernier.

Les réserves fauniques démontrent, encore cette année, la qualité du produit de chasse à l'original avec un taux de succès de 71 %, soit une amélioration de plus de 2,2 % par rapport à l'an dernier et de plus de 10 % par rapport à 2007.

Afin d'assurer la qualité de son offre de pêche, la Société poursuit, sans relâche, ses efforts d'aménagements fauniques afin d'améliorer le potentiel halieutique de son réseau. La mise en œuvre des plans directeurs reliés à l'amélioration et à la protection de l'habitat du poisson a été assurée, en 2010, dans les réserves fauniques des Laurentides, Mastigouche, Rouge-Matawin, du Saint-Maurice, de Papineau-Labelle et La Vérendrye, et ce, en collaboration avec le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF).

Sur le plan de la gestion intégrée des ressources

Avec l'adoption de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier, la planification forestière sera réalisée, à compter de 2013, selon une approche de gestion intégrée et régionalisée des ressources et du territoire, adoptant une orientation écosystémique. Au cours de la dernière année, cette refonte du régime forestier a interpellé directement la Société en raison de sa mission de protection des territoires dont elle a la responsabilité et de l'expertise qu'elle a développée en cette matière au fil des ans. Ainsi, la Société a présenté un mémoire au MRNF sur le projet de stratégie d'aménagement durable des forêts et a commenté le projet de règlement sur l'aménagement durable des forêts.

Elle a de plus produit des analyses et a soumis des commentaires sur les plans régionaux de développement intégré des ressources et du territoire élaborés par les commissions régionales des ressources naturelles et du territoire. Ces plans visent l'élaboration d'une description régionale des principaux enjeux écologiques liés à l'aménagement des forêts.

La Société a aussi participé activement aux travaux de démarrage des Tables de gestion intégrée des ressources et du territoire et à la mise en place des comités d'experts devant soutenir la réalisation de ces travaux. Cette collaboration a permis de bénéficier de l'expertise des représentants des réserves fauniques à l'échelle du Québec.

Afin de récolter l'information stratégique sur les enjeux reliés à l'aménagement écosystémique, la Société a réalisé un projet, de concert avec la Fondation de la faune du Québec, visant la mise à jour de sites stratégiques et sensibles, tels que les habitats des salmonidés et de l'original, ainsi que la protection des paysages. Ce projet avait comme objectif d'élaborer des stratégies d'aménagement faunique adaptées à l'aménagement forestier dans ces milieux; il permettra ainsi de mieux soutenir les ingénieurs forestiers dans l'élaboration de leurs stratégies de gestion intégrée des ressources, notamment lorsqu'ils s'adressent aux intervenants forestiers et aux Tables de gestion intégrée des ressources et du territoire dans le cadre des plans d'aménagement forestier intégré.

En partenariat avec le MRNF, la Société a complété, en décembre 2010, le projet pilote d'aménagement écosystémique dans la réserve faunique des Laurentides. Ce projet a confirmé la faisabilité et la pertinence de ce type d'aménagement et la possibilité de l'appliquer à l'ensemble du Québec.

Enfin, la Société s'est investie dans les travaux d'un comité triparti avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) et le MRNF. Ce comité a la responsabilité d'orienter le développement d'aires protégées, notamment dans les réserves fauniques. Ainsi, la Société s'est associée au MDDEP pour réaliser un projet visant à valider le concept d'aires protégées de catégorie VI dans quatre réserves fauniques.

Sur le plan de l'aménagement de la faune

Les plans directeurs des pêcheries poursuivent l'objectif d'améliorer la qualité de l'expérience de pêche pour les adeptes de ce sport dans l'ensemble des réserves fauniques. Ainsi, en 2010, plusieurs réserves ont revu leurs plans de pêche afin d'optimiser la ressource par rapport au lieu et à la capacité d'hébergement de chaque secteur.

Une analyse des ensemencements réalisés dans les réserves fauniques a été produite afin d'évaluer et de consolider les pratiques et les méthodes d'ensemencement utilisées par chaque établissement; cette analyse cherche à permettre aux pêcheurs d'obtenir des succès de pêche optimaux. Sur la base des résultats de cette étude, une formation sur les méthodes d'ensemencement a été donnée au personnel concerné.

Enfin, la Société a participé avec les représentants régionaux du MRNF aux travaux nécessaires à l'établissement d'une nouvelle réglementation concernant la pêche au doré. Certains indicateurs, dont la diminution de la masse du doré, ont démontré que l'état des populations est préoccupant dans plusieurs zones du Québec. Un plan de contingentement particulier pour la réserve faunique La Vérendrye touchant deux de ses zones a été élaboré et mis en œuvre afin de maintenir la qualité de pêche.

Sur le plan de l'accessibilité et de la satisfaction de la clientèle

En se basant sur le succès de l'implantation de la formule des prêts-à-camper dans les parcs nationaux au cours des dernières années, la Société a fait l'acquisition, en 2011, de dix tentes Hékipia qui ont été aménagées dans cinq réserves fauniques, permettant ainsi d'allier le camping tout confort à l'activité de pêche.

Afin de favoriser l'accessibilité à l'île d'Anticosti, la Société a diversifié son offre d'hébergement en villégiature en proposant des séjours variés de trois, quatre et sept nuitées. Que ce soit en camping, en chalet ou en auberge, cette formule permet à un plus grand nombre de visiteurs de profiter de cette île renommée pour la beauté de ses paysages et la richesse de son milieu.

Parmi les investissements d'immobilisations réalisés dans le réseau des réserves fauniques, des sommes importantes ont été consacrées au réseau routier par la réfection de ponts et ponceaux afin d'améliorer l'accès aux réserves fauniques La Vérendrye, des Chic-Chocs, Mastigouche, de Papineau-Labelle, de Matane, de Port-Daniel, de Port-Cartier–Sept-Îles et Rouge-Matawin. D'autres sommes ont été consacrées à la réfection des chalets, particulièrement dans les réserves de Papineau-Labelle, de Portneuf, Mastigouche, des Laurentides, de Rimouski et Rouge-Matawin. Enfin, la Société a poursuivi son vaste programme de mise aux normes de ses installations de propane à la grandeur de son réseau faunique.

Au printemps 2011, afin de connaître les tendances du marché et la propension de la clientèle à pratiquer la pêche dans les réserves fauniques, la Société a entamé une étude qui lui a permis de recueillir des données sur les caractéristiques de la clientèle actuelle et, surtout, potentielle. Menée également auprès de non-clients, cette étude cible des pistes d'améliorations à considérer afin de s'adapter aux nouvelles tendances démographiques et au profil de la relève.

Sur le plan de la géomatique

L'utilisation de la géomatique s'est poursuivie en 2010 en vue d'augmenter le service à la clientèle en fournissant aux établissements des outils de cartographie de grande qualité à partir des données les plus récentes. Ainsi, des cartes générales et de chasse ont été produites pour plusieurs réserves fauniques, dont celles des Laurentides, de Portneuf, Rouge-Matawin, de Papineau-Labelle et des Chic-Chocs. Les cartes des secteurs de chasse ont été diffusées sur le site Web de la Société et sur Google Earth pour les rendre accessibles au public et à la clientèle. Un projet pilote a aussi été réalisé dans la réserve faunique du Saint-Maurice en vue de produire des cartes bathymétriques des lacs disponibles selon les plans de pêche.

Sur le plan du partenariat et de la concertation

Les activités de la Société en regard de la gestion intégrée des ressources et de l'aménagement de la faune s'inscrivent essentiellement dans une approche de partenariat et une dynamique de concertation avec les organismes gouvernementaux concernés, les associations et les regroupements poursuivant les mêmes objectifs au sein des structures de concertation régionale et locale. Sur les plans local et régional, les conseils d'administration locaux (CAL) de chaque réserve faunique ont réalisé leurs travaux de concertation, au cours de l'année, et la treizième rencontre annuelle des présidents de CAL s'est tenue en juillet 2010 dans la réserve faunique des Laurentides.



CENTRE TOURISTIQUE DU LAC-SIMON

Le secteur touristique

En 2010-2011, la Société a procédé au regroupement de ses établissements à caractère et à vocation touristiques sous une même direction, soit la Vice-présidence exploitation, secteurs faunique et touristique. De cette façon, la création d'un véritable réseau touristique offrira de grandes possibilités d'amélioration de la performance, par une meilleure synergie entre les établissements, un partage d'expertise, le développement d'un meilleur marketing croisé ainsi qu'une optimisation des opérations. C'est dans ce cadre que l'Aquarium du Québec, le Gîte du Mont-Albert et l'Auberge de montagne des Chic-Chocs ont été intégrés au secteur touristique.

De façon générale, le secteur touristique a maintenu une bonne performance en 2010-2011. Les stratégies de marketing mises en œuvre pour chaque établissement touristique ont donné des résultats probants. À titre d'exemple, le taux d'occupation est en hausse dans l'ensemble des campings des centres touristiques. De plus, la plupart des établissements ont connu des hausses de revenus à l'exception de la Station touristique Duchesnay. En effet, après plusieurs années de croissance, cet établissement a subi un ralentissement de sa fréquentation, principalement sur le plan corporatif.

Ainsi, afin de mieux connaître sa clientèle, son degré de satisfaction et ses motivations, une importante étude a été réalisée auprès des personnes ayant fréquenté la Station touristique Duchesnay en auberge, en pavillon et en chalet au cours de la saison estivale 2010. Elle a permis d'identifier quatre segments de clientèle bien distincts, un certain nombre d'améliorations souhaitées et plusieurs autres éléments liés notamment à la tarification. Ces nouvelles données seront prises en compte dans l'élaboration du plan de mise en marché 2011-2012.

Par ailleurs, une autre étude a été réalisée auprès des personnes ayant séjourné en camping et en chalet au Centre touristique du Lac-Simon permettant d'orienter la stratégie de bonification de l'offre de service de cet établissement et de confirmer le potentiel d'autres produits, dont le prêt-à-camper. La Société a donc fait l'acquisition de 25 nouvelles tentes Hékipia supplémentaires pour le secteur touristique, dont 10 destinées au Centre touristique du Lac-Simon. Les autres tentes seront à l'essai à l'été 2011 au Centre touristique du Lac-Kénogami, au Camping des Voltigeurs et au Camping de la Baie-de-Percé.

Mentionnons enfin que tous les établissements hôteliers de la Société sont maintenant certifiés Réservevert. Cette certification est un outil de planification et de gestion qui offre aux établissements proactifs les ressources pour améliorer leur performance sur le plan du développement durable en favorisant la diminution des impacts négatifs provoqués par les opérations hôtelières et nécessitant la participation des employés, des fournisseurs et des clients.

LE PARC DE LA CHUTE-MONTMORENCY

Soulignons aussi que la Société a entrepris, en 2010, une mise à jour du plan de mise en valeur du Parc de la Chute-Montmorency qui est le deuxième attrait touristique de la région de la Capitale-Nationale avec plus de 850 000 visiteurs annuellement. Cette démarche, réalisée en concertation avec les représentants des milieux économique et touristique de la grande région de Québec, vise le développement du potentiel attractif du site. La mise à jour du plan devrait être complétée au cours de la prochaine année financière et être intégrée au plan stratégique 2012-2017 de la Société.

Le Manoir Montmorency a remporté, lors du 22^e Gala de la restauration de Québec, le Prix du public dans la catégorie Déjeuner/brunch. Il s'agit de la plus haute distinction accordée à un établissement de restauration dans cette catégorie. Cette récompense vient témoigner de la confiance du public et de l'excellente qualité de l'expérience culinaire offerte au Manoir.

PARC DE LA CHUTE-MONTMORENCY



L'AQUARIUM DU QUÉBEC

Gestionnaire de l'Aquarium du Québec depuis mai 2006, la Société a poursuivi ses efforts de concertation et de développement pour faire de cet établissement un incontournable parmi les attractions touristiques de la région de la Capitale-Nationale. Un plan de mise en marché bien structuré et une campagne publicitaire estivale accrocheuse ont contribué au dépassement des objectifs de revenus.

Par ces efforts et les investissements réalisés, la progression de la fréquentation annuelle de l'Aquarium est constante. Ainsi, 308 000 visiteurs ont répondu à l'invitation de la Société en 2010, soit 80 % de plus qu'en 2006. Ces résultats confirment que le développement d'un produit de qualité et l'implantation d'une stratégie de mise en marché permettent une fidélisation de la clientèle.

Dans le cadre du plan de développement et de mise en valeur débuté en 2008, la Société a poursuivi, en concertation avec les représentants du milieu, l'amélioration de l'offre de services et des équipements de l'Aquarium. Au cours de la dernière année, des travaux majeurs ont été entrepris visant, entre autres, à élargir et à bonifier de façon significative l'expérience du public sur le site. Ainsi, la construction d'un pavillon a débuté en 2010 afin de présenter de nouveaux spécimens exotiques tels que les hippocampes, les méduses et les raies. L'ouverture de ce pavillon est prévue à la fin de l'année 2011.

En conclusion, il importe de souligner les alliances convenues entre l'Aquarium et des partenaires majeurs : le Carnaval de Québec, pour l'évènement Festi-Lumière, qui a pris encore plus d'ampleur cette année, et Fairmont Le Château Frontenac, pour la mise en œuvre d'un programme de conservation de l'ours blanc. Ces alliances contribuent à assurer la visibilité et la reconnaissance de l'Aquarium comme établissement touristique de premier plan aux niveaux régional et national.

AQUARIUM DU QUÉBEC



MISE EN MARCHÉ

La performance de la Société repose, pour une bonne part, sur sa capacité à rester bien branchée sur l'évolution des besoins et du profil de sa clientèle actuelle et potentielle afin de mieux définir son offre de service et d'être en mesure de l'adapter. Ces connaissances lui sont en effet essentielles pour offrir des services pertinents et novateurs et, ce faisant, pour conserver sa clientèle et pour développer de nouveaux marchés. Elle s'assure ainsi d'atteindre ses objectifs et les cibles de revenus qu'elle se fixe.

Au cours de la dernière année, plusieurs activités promotionnelles réalisées par la Société visaient la communication à sa clientèle, actuelle et potentielle, de l'ensemble des possibilités récréotouristiques offertes par les parcs nationaux, les réserves fauniques et les centres touristiques. Ainsi, en vue de bien rejoindre les différents segments de sa clientèle, la Société a mis en place des campagnes de promotion, en collaboration avec certains partenaires, et des communications proactives ciblant des marchés spécifiques, notamment celui des jeunes. Ces activités ont été d'autant plus nécessaires qu'elles ont permis de contrer l'impact négatif de la situation économique plus difficile ainsi que la baisse du marché corporatif et de la clientèle d'agrément.

À l'instar de la Station touristique Duchesnay, les centres touristiques font face à un contexte plus concurrentiel. En effet, l'industrie hôtelière connaît des années plus difficiles au Québec et ailleurs. Cette réalité constitue donc un enjeu financier important pour la Société. Pour relever ces défis, des stratégies de mise en marché ciblées ont été élaborées pour chaque centre touristique. Ces dernières se basent sur différentes analyses réalisées en vue de proposer de nouvelles pratiques commerciales qui permettront aux établissements touristiques du réseau d'être plus compétitifs et d'accroître leurs parts de marché.



EXTRAIT DE LA PUBLICITÉ TÉLÉ DE PARCS QUÉBEC – DE L'INFINIMENT PETIT À L'IMMENSEMENT GRAND



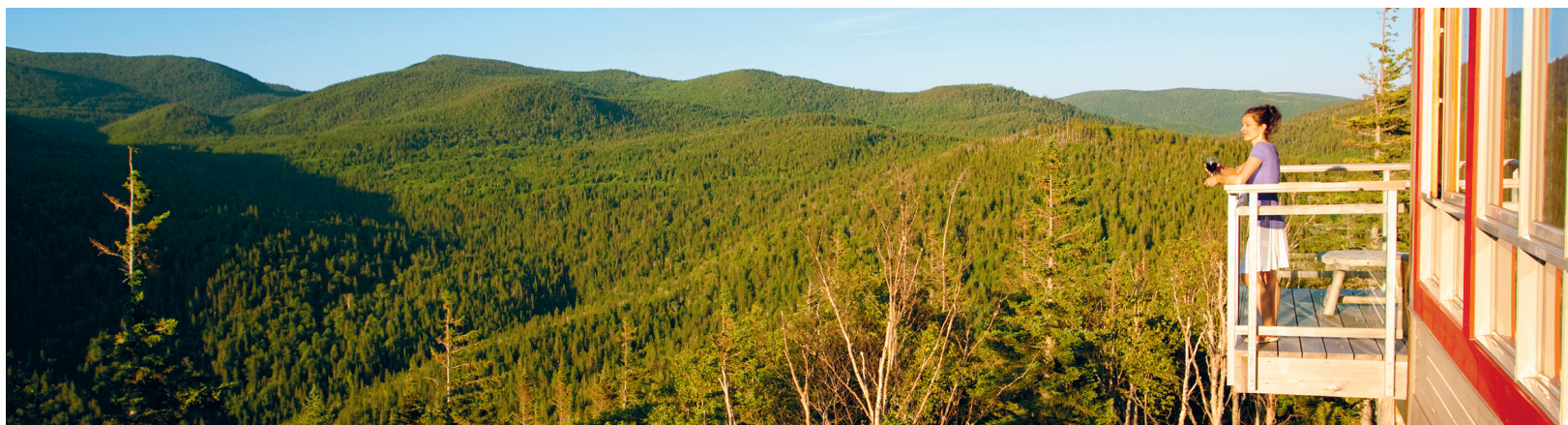
VISUEL DE LA CAMPAGNE WEB DE PARCS QUÉBEC POUR LE CONCOURS EN LIGNE – LÉGENDES D'ICI

De l'infiniment petit à l'immensément grand, c'est le thème que s'est donné Parcs Québec pour lancer sa campagne télé 2010 qui a su faire une place importante aux beautés et aux richesses des territoires, ainsi qu'à l'importance de les protéger. La campagne 2010 a aussi été véhiculée par des messages radio mettant cette fois en vedette le concours *Légendes d'ici*. Pour participer, les auditeurs devaient se rendre sur le www.parcsquebec.com pour associer une légende à un parc national. Par ailleurs, des bannières géociblées, notamment sur Canoë, Cyberpresse, Sympatico et MSN, donnaient une touche innovante à la campagne en suggérant entre autres de l'hébergement avec des disponibilités réelles. Enfin, on ne peut passer sous silence la toute première édition de la Journée des parcs nationaux du Québec, bien représentée par son porte-parole officiel : Arthur L'aventurier.

Le nouveau site Web mis en ligne en octobre 2009 a atteint sa « vitesse de croisière ». En effet, le nombre de visites a augmenté de 16,5 % pour atteindre près de 5 millions. Le nombre de réservations en ligne a aussi augmenté. Une page *Facebook* a été créée en vue de faire la promotion des parcs nationaux tout en s'assurant d'y renouveler le contenu pour susciter et maintenir l'intérêt des abonnés.

Afin de conserver un taux de réponse optimal, une amélioration significative de la qualité du Service des ventes et réservations mérite d'être soulignée. Ainsi, l'organisation de ce service stratégique de la Société a été revue complètement tout comme les méthodes de travail, les objectifs de sollicitations et les clientèles visées par les délégués commerciaux pour les marchés de Montréal et de Québec, le marché scolaire et les marchés hors Québec, et ce, afin d'obtenir une utilisation optimale des compétences pour accroître l'accessibilité aux services en fonction des orientations priorisées par la Société.

Enfin, dans le cadre des Grands prix du tourisme décernés par l'Association de l'industrie touristique du Canada, la Société a remporté la première place dans la catégorie « Entreprise touristique de l'année - unités multiples ». Ce prix la positionne parmi les grandes entreprises touristiques tout en lui assurant une plus grande reconnaissance de la part de la Commission canadienne du Tourisme. Le choix de l'Auberge de montagne des Chic-Chocs parmi les 50 coups de cœur d'une campagne nationale sur le marché américain n'est pas étranger à cette haute distinction.



AUBERGE DE MONTAGNE DES CHIC-CHOCS

PARTENARIAT ET CONCERTATION

L'envergure et la complexité des enjeux reliés à la protection et à la mise en valeur du patrimoine naturel et culturel sous la responsabilité de la Société lui commandent de définir des approches et des interventions en synergie avec des représentants de différents milieux afin de mettre en œuvre des solutions appropriées. Cette synergie lui permet de considérer et d'analyser les dimensions sociale, économique, scientifique et citoyenne qui découlent de sa mission.

Par le développement et la réalisation de ses activités éducatives et de découverte, la Société souhaite que les citoyens et citoyennes contribuent à la réalisation de sa mission. En suscitant leur attachement aux trésors de la nature et en les sensibilisant à leur fragilité, la Société croit qu'ils peuvent être des agents de changement en adoptant des comportements qui contribuent à leur protection. Dans cette perspective, le réseau scolaire devient alors un partenaire important pour compléter et pour consolider auprès des jeunes les enseignements de leurs parents. Les réalisations de la dernière année sont d'ailleurs probantes quant à la qualité et à la solidité des arrimages avec le milieu scolaire.

Au cours de l'année 2010-2011, la Société a poursuivi ses travaux de concertation avec les représentants des milieux régionaux et locaux. Ces travaux lui ont permis d'assurer une meilleure intégration de ses actions et de ses investissements aux priorités et aux stratégies de développement social et économique de ces milieux.

Afin de réaliser cette concertation qui s'inspire des principes du développement durable, la Société a mis à contribution les tables d'harmonisation, qui orientent le développement et la gouvernance de chacun des parcs nationaux, ainsi que les conseils d'administration locaux et les comités de mise en valeur qui assument ce rôle pour les réserves fauniques et les centres touristiques. La Société croit essentiel que ces instances puissent la conseiller régulièrement sur ses orientations à court et moyen termes concernant, entre autres, l'offre de services, les plans d'action annuels, les budgets d'opérations et les plans de mise en valeur des établissements.

En sollicitant ainsi cette participation du milieu, la Société souhaite également susciter des partenariats entre les différents acteurs ou partenaires d'affaires afin de les amener à aborder ensemble les enjeux de portée régionale, débordant des questions touchant simplement les territoires gérés par la Société. Toujours dans une optique d'harmonisation du développement, la Société cherche aussi à établir un maillage entre les services offerts par ses établissements et ceux offerts par les organismes et entreprises qui œuvrent dans les mêmes régions. C'est à travers ce travail de concertation que le rôle de la Société à titre de « partenaire en régions » prend tout son sens.

Comme déjà mentionné, la Société a collaboré, selon ses champs d'expertise, à la refonte du régime forestier. En effet, à compter de 2013, la planification forestière sera réalisée selon une approche de gestion intégrée et régionalisée des ressources et du territoire, en adoptant une orientation écosystémique. Il s'agit là d'un chantier de première importance auquel la Société entend accorder toute l'attention nécessaire afin de contribuer à la sauvegarde des sites stratégiques et sensibles des réserves fauniques.

Aux fins du développement et de la consolidation des connaissances qui lui sont essentielles pour intervenir avec rigueur et avec efficacité, la Société a développé encore davantage ses liens avec la communauté scientifique et les universités au cours de la dernière année. Ces collaborations de recherche en milieu naturel lui permettent d'étendre ses connaissances et son réseau d'influence et de partenaires.

En raison de l'importance des forêts pour l'économie, l'environnement et le bien-être de l'humanité, l'ONU a désigné 2011 comme l'Année internationale des forêts. Cette initiative vise à sensibiliser la population, les dirigeants et les gens d'affaires à l'importance de la gestion durable, de la conservation et du développement viable de tous les types de forêts pour le bénéfice des générations présentes et futures.

Partageant ces préoccupations et objectifs, la Société a convenu d'une entente de partenariat avec la Coalition BOIS Québec afin de sensibiliser le public aux vertus écologiques et économiques du bois. Ainsi non seulement la Société intègre-t-elle le bois dans la réalisation de ses projets d'immobilisations, mais elle le fait en mettant en valeur ce noble matériau. De plus, la Société fait partie des porte-parole de la campagne de sensibilisation *Je touche du bois!* en diffusant ce partenariat dans ses établissements et en valorisant publiquement son engagement à l'égard du bois.



PARC NATIONAL DE LA GASPÉSIE



PARC NATIONAL DU FJORD-DU-SAGUENAY

REVUE FINANCIÈRE

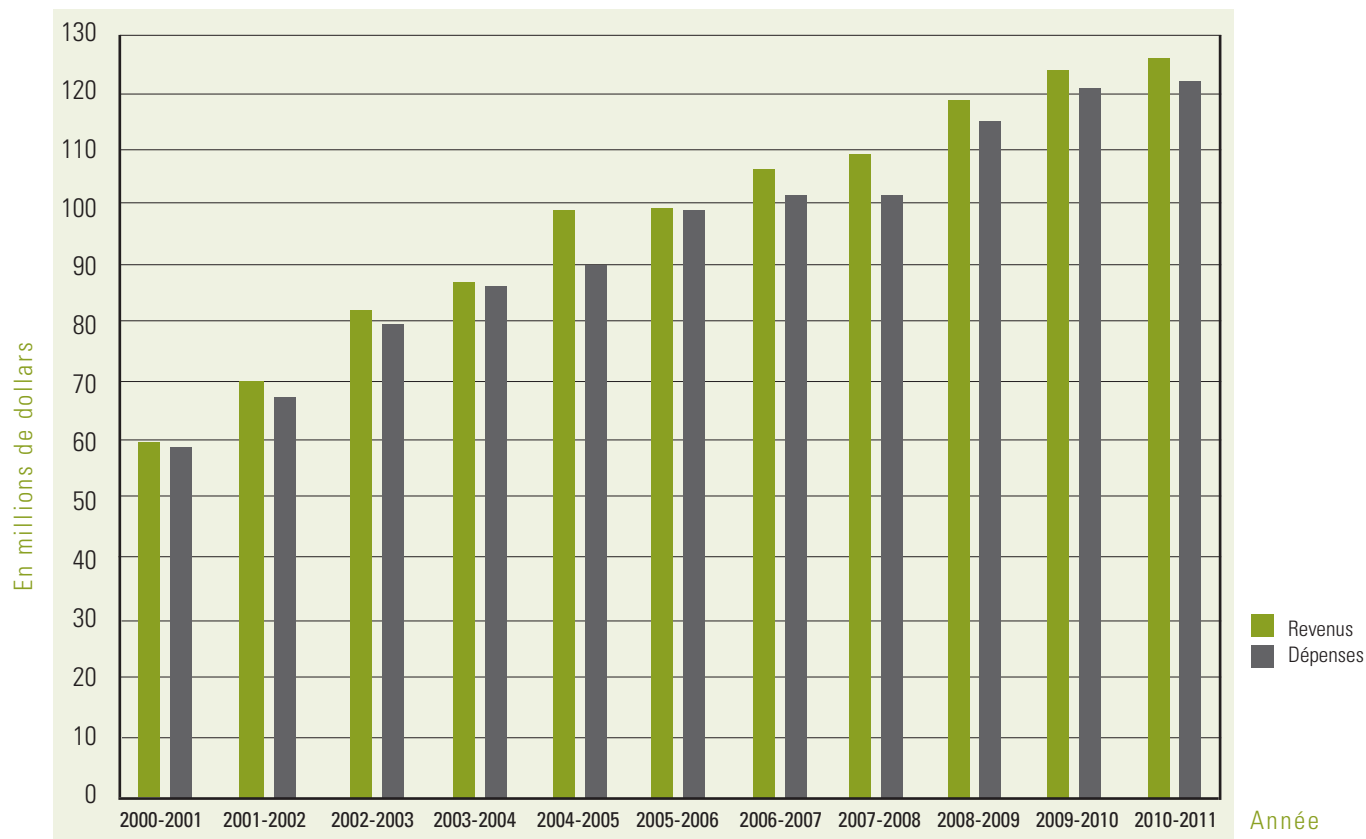
Les résultats de l'exercice financier terminé le 31 mars 2011 sont comparables à ceux réalisés au cours de l'année précédente. Une gestion rigoureuse des opérations et de ses activités d'investissement et de financement a permis à la Société de dégager des résultats nets positifs et d'importantes liquidités qui ont été réinvesties dans le maintien et le développement de ses infrastructures et de ses activités. En 2010-2011, la Société a également continué à contribuer à l'assainissement des finances publiques, raison pour laquelle elle a été créée il y a plus de 25 ans, tout en générant d'importantes retombées économiques dans toutes les régions du Québec.

RÉSULTATS

L'exercice 2010-2011 montre un bénéfice net de 3 504 000\$, une hausse de 1 % par rapport aux résultats obtenus en 2009-2010. Les revenus ont aussi connu une croissance de 1 % passant de 124 388 000 \$ à 126 014 000 \$. La majorité des activités a connu une augmentation de revenus, à l'exception de la restauration, des boutiques et des dépanneurs; les honoraires de gestion ont également connu une baisse. Il est intéressant de constater que, sur une période de 10 ans, soit de 2001-2002 à 2010-2011, les revenus de la Société ont plus que doublé, passant de 59 520 000 \$ à 126 014 000 \$.

Les dépenses sont passées de 120 929 000 \$ en 2009-2010 à 122 510 000 \$ en 2010-2011 représentant une augmentation de 1 %, donc équivalente à la hausse des revenus pour la même période. L'augmentation la plus importante des dépenses concerne le poste « Entretien et énergie » qui a augmenté de 920 000 \$, soit 4,5 %. Cette augmentation est conforme à la stratégie identifiée dans le plan d'affaires 2007-2012 de la Société. En effet, conformément à sa mission, la Société vise, à terme, à réinvestir annuellement l'équivalent de 2 % de la valeur de ses actifs pour assurer leur maintien, de manière à protéger les territoires publics et les équipements touristiques qui lui sont confiés, au bénéfice de sa clientèle, des régions du Québec ainsi que des générations futures.

Évolution des revenus et des dépenses



Il s'avère important de noter également l'augmentation des frais financiers, lesquels sont passés de 1 101 000 \$ en 2009-2010 à 1 322 000 \$ en 2010-2011, ce qui représente une hausse de 20 %. À cet égard, les emprunts à court et à long termes ont augmenté de 2,7 % passant de 93 500 000 \$ en 2009-2010 à 96 000 000 \$ en 2010-2011. Alors que ses investissements en immobilisations corporelles connaissent une croissance importante, la Société a réussi, par une gestion rigoureuse, à limiter l'augmentation de ses emprunts, dans un contexte où, de surcroît, les taux d'intérêt sur le financement ont augmenté en moyenne de près de 1 % par rapport à l'exercice précédent. Soulignons que les taux d'intérêt sur les emprunts variaient de 1,34 % à 2,23 % au 31 mars 2011 comparativement à 0,49 % à 0,85 % au 31 mars 2010.

BILAN

La valeur comptable des actifs de la Société est passée de 265 707 000 \$ à 284 296 000 \$, soit une augmentation de 7 %. Quant aux immobilisations, les plus importants actifs de la Société, elles sont passées de 174 726 000 \$ en 2010 à 188 635 000 \$ en 2011, soit une augmentation nette de 8 %. L'important programme d'investissements entrepris par la Société dans le cadre de son plan d'affaires aura permis d'investir 27 959 000 \$ en 2010-2011 pour assurer son développement et le renouvellement de certains actifs.



Au-delà de la valeur comptable des immobilisations, leur valeur réelle atteint plus de 750 M\$. Cette donnée est essentielle à la détermination des montants requis pour assurer un maintien adéquat de la valeur des actifs. Pour y arriver, la Société compte sur les liquidités générées par ses activités d'exploitation. Précisons, à cet égard, que le montant généré en 2010-2011 par ses activités d'exploitation est de 14 998 000 \$ soit une hausse de 1 926 000 \$ ou de 16 % par rapport à 2009-2010.

En lien avec la croissance des investissements en immobilisations, notons également une augmentation de 32 % des subventions à recevoir du gouvernement du Québec, passant pour le court terme de 4 641 000 \$ à 8 636 000 \$ et pour le long terme de 27 474 000 \$ à 33 659 000 \$.

Pour sa part, l'avoir de l'actionnaire s'est accru du montant du bénéfice net, soit de 3 504 000 \$. Il est donc passé de 56 787 000 \$ en 2010 à 60 291 000 \$ en 2011.

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq) ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation incluant les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada applicables au secteur public. Les renseignements financiers contenus dans le reste du présent rapport annuel concordent avec l'information présentée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction s'est dotée d'un système comptable et d'un système de contrôle interne, conçus en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

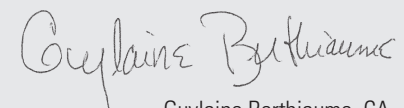
La Sépaq reconnaît par ailleurs qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et l'auditeur indépendant, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers de la Sépaq, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Son rapport d'audit expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. L'auditeur peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne son audit.



Raymond Desjardins
Président-directeur général



Guylaine Berthiaume, CA
Vice-présidente à l'administration et aux finances

Québec, le 26 mai 2011

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au Ministre des Finances,

Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société des établissements de plein air du Québec, qui comprennent le bilan au 31 mars 2011, l'état des résultats, l'état du déficit cumulé et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2011, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (LRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

 Le vérificateur général du Québec,
FCA auditeur

Renaud Lachance, FCA auditeur

Québec, le 26 mai 2011

RÉSULTATS

Exercice clos le 31 mars (En milliers de dollars)	2011	2010
REVENUS		
Pêche et villégiature	34 443	34 176
Chasse	16 546	15 632
Restauration, boutiques et dépanneurs	16 053	16 285
Autres activités de plein air	17 850	17 146
Concessions et divers	5 255	5 036
Intérêts	618	532
Subventions	5 733	4 035
Virement de subventions reportées (note 7)	6 763	6 104
Honoraires de gestion	22 753	25 442
	126 014	124 388
DÉPENSES		
Salaires et avantages sociaux	58 346	58 256
Entretien et énergie	21 503	20 583
Frais généraux et administratifs	10 529	10 461
Produits de revente	9 374	9 535
Frais de vente et marketing	6 431	6 404
Amortissement	15 005	14 665
Frais financiers	1 322	1 101
Quote-part des résultats dans un partenariat	-	(76)
	122 510	120 929
BÉNÉFICE NET	3 504	3 459

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

DÉFICIT CUMULÉ

Exercice clos le 31 mars (En milliers de dollars)	2011	2010
SOLDE AU DÉBUT	(14 800)	(18 259)
BÉNÉFICE NET	3 504	3 459
SOLDE À LA FIN	(11 296)	(14 800)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

FLUX DE TRÉSORERIE

Exercice clos le 31 mars (En milliers de dollars)	2011	2010
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Bénéfice net	3 504	3 459
Amortissement	15 005	14 665
Virement de subventions reportées	(6 763)	(6 104)
Quote-part des résultats dans un partenariat	-	(76)
Variation de la provision pour congés de maladie et vacances	(20)	(262)
Variation des postes à court terme (note 4)	2 372	490
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	14 098	12 172
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(27 959)	(19 031)
Produits de cessions d'actifs	199	721
Avance à la société apparentée (note 12)	3 847	2 038
Avance à un partenariat	-	356
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement	(23 913)	(15 916)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Subventions aux immobilisations corporelles encaissées	6 241	10 148
Variation nette des emprunts	2 500	(6 584)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	8 741	3 564
VARIATION DES FLUX DE TRÉSORERIE	(1 074)	(180)
ENCAISSE AU DÉBUT	39	219
(DÉCOUVERT BANCAIRE) ENCAISSE À LA FIN	(1 035)	39

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

BILAN

Au 31 mars (En milliers de dollars)

	2011	2010
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	-	39
Créances	4 841	5 815
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec	8 636	4 641
Stocks	2 147	1 948
Frais payés d'avance	1 170	2 009
Avance à une société apparentée (note 12)	45 208	49 055
	62 002	63 507
SUBVENTIONS À RECEVOIR DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC	33 659	27 474
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 3)	188 635	174 726
	284 296	265 707
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Découvert bancaire	1 035	-
Comptes à payer et frais courus	16 130	13 687
Honoraires de gestion reportés	836	515
Dépôts de clients	13 166	12 485
Versements sur les emprunts à long terme (note 5)	76 000	93 500
	107 167	120 187
PROVISION POUR CONGÉS DE MALADIE ET VACANCES (note 6)	1 495	1 515
EMPRUNTS (note 5)	20 000	-
SUBVENTIONS REPORTÉES (note 7)	95 343	87 218
	224 005	208 920
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
CAPITAL-ACTIONS (note 8)	71 587	71 587
DÉFICIT CUMULÉ	(11 296)	(14 800)
	60 291	56 787
	284 296	265 707

ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS (notes 10 et 11)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION :


M. Georges Laberge


M. Raymond Desjardins

NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 MARS 2011

1- STATUTS CONSTITUTIFS ET OBJETS

La Société a été créée par la Loi sur la Société des établissements de plein air du Québec (LRQ, chapitre S-13.01). Elle a pour objet d'administrer, d'exploiter et de développer, seule ou avec d'autres, les équipements, les immeubles ou les territoires à vocation récréative ou touristique qui lui sont transférés en vertu de sa loi constitutive; de concevoir, de construire, d'administrer, d'exploiter et de développer, seule ou avec d'autres, tout autre équipement, immeuble ou territoire à vocation récréative ou touristique.

En raison de sa loi constitutive, toutes les actions de la Société sont attribuées au ministre des Finances; la Société n'est donc pas assujettie aux impôts sur le revenu.

Le 30 mars 2010, lors du discours du budget 2010-2011, le gouvernement du Québec a annoncé l'abolition de la Société des parcs de sciences naturelles du Québec et l'intégration de ses activités à la Société des établissements de plein air du Québec. À la date de rapport des états financiers, l'abolition et le transfert des activités étaient toujours en cours de préparation.

2- MÉTHODES COMPTABLES

a) Responsabilités de la direction et méthodes comptables

Aux fins de la préparation de ses états financiers, la Société utilise prioritairement le manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) pour le secteur public. L'utilisation de toutes autres sources de principes comptables généralement reconnus doit être cohérente avec ce dernier.

La préparation des états financiers de la Société par la direction, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des revenus et des dépenses au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient différer des meilleures prévisions faites par la direction.

Les principaux éléments faisant l'objet d'estimation sont la durée de vie des immobilisations corporelles et la provision pour congés de maladie et vacances.

b) Comptabilisation des revenus

Les revenus tirés de la prestation de services reliés à la pêche, à la villégiature, à la chasse et aux autres activités sont comptabilisés lorsque les services sont rendus.

La Société comptabilise les revenus tirés de la vente de biens lorsque tous les risques et avantages inhérents à la propriété ont été transférés au client.

Les subventions affectées proviennent du gouvernement du Québec et sont constatées à titre de revenus de l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées.

Les honoraires de gestion proviennent du gouvernement du Québec et de la société apparentée pour assumer les dépenses reliées à la conservation, à l'éducation, à l'entretien et à l'exploitation du réseau des parcs nationaux et de l'Aquarium du Québec et sont comptabilisés à titre de revenus au cours des exercices concernés.

2- MÉTHODES COMPTABLES (suite)

c) Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Le coût est déterminé selon la méthode de l'épuisement successif.

d) Partenariat

La Société comptabilise sa participation dans le partenariat autre que commercial selon la méthode de la consolidation proportionnelle.

e) Immobilisations corporelles et amortissement

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et l'amortissement est calculé selon la méthode linéaire aux taux suivants :

Bâtiments et infrastructures	entre 4 % et 14 %
Matériel roulant, mobilier, équipements et améliorations locatives	entre 10 % et 33 %

f) Dépréciation

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de la Société de fournir des services ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation est inférieure à sa valeur nette comptable, son coût est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values nettes sur les immobilisations sont imputées aux résultats de l'exercice. Aucune reprise sur réduction de valeur n'est constatée.

g) Subventions reportées

Les subventions relatives aux immobilisations corporelles sont comptabilisées à titre de subventions reportées. Elles sont virées aux résultats sur la base de l'amortissement des immobilisations corporelles auxquelles elles se rapportent.

h) Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes gouvernementaux interentreprises à prestations déterminées étant donné que la Société ne dispose pas de suffisamment d'information pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

i) Provision pour congés de maladie

Les obligations à long terme découlant des congés de maladie accumulés par les employés sont évaluées sur une base actuarielle au moyen d'une méthode d'estimation simplifiée selon les hypothèses les plus probables déterminées par la direction. Ces hypothèses font l'objet d'une réévaluation annuelle. Le passif et les charges correspondantes qui en résultent sont comptabilisés sur la base du mode d'acquisition de ces avantages sociaux par les employés, c'est-à-dire en fonction de l'accumulation et de l'utilisation des journées de maladie par les employés.

3- IMMOBILISATIONS CORPORELLES

(En milliers de dollars)	2011			2010
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Terrains	2 475	-	2 475	2 481
Territoires à vocation récréative ou touristique	13 839	-	13 839	13 851
Bâtiments et infrastructures	241 563	86 056	155 507	143 233
Matériel roulant	16 650	7 810	8 840	7 959
Mobilier, équipements et améliorations locatives	22 421	14 447	7 974	7 202
	296 948	108 313	188 635	174 726

Des immobilisations corporelles classées sous les rubriques bâtiments et infrastructures, matériel roulant et mobilier, équipements et améliorations locatives, représentant respectivement 13 232 000 \$, 281 000 \$ et 1 581 000 \$, n'ont pas été amorties étant donné qu'elles n'ont pas été mises en service en fin d'exercice.

4- INFORMATION SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

Variation des postes à court terme

(En milliers de dollars)	2011	2010
Créances	974	(1 157)
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec	(1 472)	(108)
Stocks	(199)	5
Frais payés d'avance	839	149
Compte à payer et frais courus	1 228	1 020
Honoraires de gestion reportés	321	515
Dépôts de clients	681	66
	2 372	490

Les acquisitions d'immobilisations corporelles d'une somme de 27 959 000 \$ (2010 : 19 031 000 \$) comprennent des variations de frais courus de 1 215 000 \$ (2010 : (430 000 \$)). Les intérêts déboursés par la Société au cours de l'exercice s'élèvent à 1 018 000 \$ (2010 : 482 000 \$).

5- EMPRUNTS

(En milliers de dollars)	2011	2010
Acceptations bancaires échéant d'avril 2011 à octobre 2012 et portant intérêt à des taux variant de 1,337 % à 2,234 % (2010: 0,49 % à 0,85 %).	96 000	93 500
Versements exigibles à court terme	76 000	93 500
Portion long terme des emprunts	20 000	-

La Société a négocié auprès d'institutions financières et du Fonds de financement des facilités de crédit permettant d'emprunter, à son gré, des sommes sous différentes formes jusqu'à concurrence du montant maximum de 266 000 000 \$ que le gouvernement lui autorise à emprunter jusqu'au 30 juin 2014. Aux fins d'assurer le remboursement en capital et intérêts des emprunts contractés, le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, après s'être assuré que la Société n'est pas en mesure de rencontrer ses obligations sur l'un ou l'autre de ces emprunts, est autorisé à verser à la Société les sommes requises pour suppléer à leur inexécution.

6- AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

a) Régimes de retraite

Les membres du personnel de la Société participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) et au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite ou au décès.

Les cotisations de la Société imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 2 372 000 \$ (2010: 2 250 000 \$). Les obligations de la Société envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Au 1^{er} janvier 2011, le taux de cotisation de la Société pour le RREGOP a augmenté de 8,19 % à 8,69 % de la masse salariale cotisable, et celui du RRPE de 10,54 % à 11,54 %.

6- AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

b) Provision pour congés de maladie et vacances

La provision pour congés de maladie est établie sur la base d'une méthode actuarielle.

(En milliers de dollars)	2011	2010
Solde au début	5 974	5 765
Charges de l'exercice	5 794	6 098
Prestations versées au cours de l'exercice	(6 095)	(5 889)
Solde à la fin	5 673	5 974

La provision pour congés de maladie et vacances payable à court terme au montant de 4 178 000 \$ (2010 : 4 459 000 \$) est incluse au poste comptes à payer et frais courus.

La portion court terme de la provision pour congés de maladie est constituée des jours accumulés au cours de l'exercice et qui, majoritairement, seront remboursables à 50 % s'ils ne sont pas utilisés au cours du prochain exercice. La portion long terme de la provision pour congés de maladie est constituée de banques pour lesquelles il n'y a plus d'accumulation de journées et qui seront, dans la plupart des cas, écoulées en totalité au moment de la retraite de l'employé.

Les hypothèses utilisées pour déterminer la provision pour congés de maladie de la Société sont les suivantes :

Taux d'actualisation	entre 2,33 % et 3,04 % (2010 : 2,94 % et 3,58 %)
Taux de croissance de la rémunération	entre 2,13 % et 2,50 % (2010 : 2,50 % et 3,25 %)
Durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs	entre 3 ans et 5 ans (2010 : 4 ans et 6 ans)

7- SUBVENTIONS REPORTÉES

(En milliers de dollars)	2011	2010
Solde au début	87 218	82 249
Nouvelles subventions	14 888	11 073
Virements aux résultats	(6 763)	(6 104)
Solde à la fin	95 343	87 218

8- CAPITAL-ACTIONS

(En milliers de dollars)

Autorisé

D'après sa loi constitutive, la Société est autorisée à émettre, au ministre des Finances, 1 100 000 actions ordinaires, avec droit de vote, d'une valeur nominale de 100 \$

Émis

268 617 actions en paiement de transferts d'actifs
447 250 actions payées comptant

	2011	2010
	26 862	26 862
	44 725	44 725
	71 587	71 587

9- PARTENARIAT

Partenariat autre que commercial

La Société détient une participation de 50 % dans Mistissini-Sépaq S.E.N.C. dont l'objet est d'opérer et de gérer conjointement les réserves fauniques Assinica et des Lacs-Albanel-Mistassini-et-Waconichi ainsi que de promouvoir l'emploi des Cris et de la population de la région. Au 31 mars, la quote-part de chacun des éléments de ce partenariat comptabilisée selon la méthode de la consolidation proportionnelle se détaille comme suit :

(En milliers de dollars)

Bilan

	2011	2010
Stocks	8	-
Frais payés d'avance	3	2
Comptes à payer et frais courus	25	37
Dépôts de clients	179	162
Subventions reportées	50	40

Résultats

Revenus	518	465
Dépenses	484	444

Flux de trésorerie lié aux activités d'exploitation

	40	87
--	----	----

10- ENGAGEMENTS

La Société est liée par des engagements dont le solde est de 4 768 000\$, exclusion faite des clauses escalatoires sur les baux. Les paiements minimums exigibles pour les cinq prochains exercices s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars)	
2012	1 444
2013	995
2014	979
2015	926
2016	424

De plus, au 31 mars 2011, la Société s'était engagée à supporter des coûts pour des immobilisations corporelles au cours du prochain exercice pour un montant de 7 352 000\$.

11- ÉVENTUALITÉS

La Société peut, à l'occasion, être sujette à des réclamations et à des poursuites judiciaires dans le cours de ses affaires. Ces réclamations font souvent l'objet d'incertitudes. La direction est d'avis que des provisions suffisantes ont été comptabilisées en fin d'exercice aux états financiers de la Société et que le règlement final de ces éventualités n'aura pas d'effet négatif sur la situation financière de la Société.

12- OPÉRATIONS AVEC APPARENTÉES

En date du 3 mai 2006, la Sépaq a signé une convention avec la Société des parcs de sciences naturelles du Québec selon laquelle elle s'est vu confier le mandat de gérer et d'administrer le Parc Aquarium du Québec et de coordonner le plan de fermeture du Jardin zoologique du Québec.

Au cours de l'exercice, la Société des parcs de sciences naturelles du Québec a remboursé à la Sépaq une somme de 3 847 000\$ (2010 : 2 038 000\$). La somme due à la Sépaq a porté intérêt au taux moyen de 1,338 % (2010 : 0,98 %). Elle est sans modalité de remboursement et la Sépaq a inscrit un revenu d'intérêts de 604 000\$ (2010 : 522 000\$). De plus, la Sépaq a comptabilisé un revenu d'honoraires de gestion de 4 650 000\$ (2010 : 5 892 000\$).

En plus des opérations entre apparentées déjà divulguées ci-dessus et dans les états financiers, lesquelles sont comptabilisées à la valeur d'échange, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentées autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. La plupart de ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

13- INFORMATION SUR LES RISQUES FINANCIERS

Risque de crédit

La valeur comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale de la Société au risque de crédit.

La direction estime que la Société n'est pas exposée à un risque de crédit important, étant donné qu'elle transige avec un nombre important de clients, lesquels effectuent en majorité le paiement des services par cartes de crédit ou de débit et habituellement avant que ceux-ci ne soient rendus. Par conséquent, la Société n'a pas de compte en souffrance significatif.

Juste valeur

En raison de leur échéance très rapprochée ou à court terme, la valeur comptable de l'encaisse, des créances, de l'avance à la société apparentée, des comptes à payer et frais courus, des dépôts de clients et des emprunts indiqués au bilan se rapproche de leur juste valeur.

La juste valeur de l'avance à la société apparentée ne peut être évaluée de façon fiable étant donné que la transaction est survenue entre des parties apparentées.

Risque de liquidité

La Société considère qu'elle détient suffisamment d'actifs financiers facilement convertibles en trésorerie et également de facilités de crédit afin de s'assurer d'avoir les fonds nécessaires pour répondre à ses besoins financiers courants et à long terme, et ce, à un coût raisonnable, le cas échéant.

Risque de taux d'intérêt

La Société est exposée à un risque de taux d'intérêt au niveau de l'avance à la société apparentée et des emprunts puisqu'ils portent intérêt à taux variable.

L'effet net d'une augmentation (réduction) de taux d'intérêt égale à 1 % au cours de l'exercice aurait réduit (augmenté) de 1 136 000 \$ le bénéfice net (2010 : 581 000 \$).



CONSEIL D'ADMINISTRATION ET GOUVERNANCE

Le conseil d'administration

La Société est administrée par un conseil d'administration composé de neuf membres nommés par le gouvernement, dont le président du conseil et le président-directeur général. Le conseil et ses membres sont soumis au Code d'éthique et de déontologie des administrateurs de la Société.

Le conseil d'administration détermine les grandes orientations de la Société et veille à sa performance. Il voit à ce que la gestion de la Société soit conforme aux dispositions de sa loi constitutive, aux règlements y afférents et aux autres lois et règlements qui la gouvernent. Il s'assure aussi que la Société prend les mesures requises pour atteindre les objectifs fixés par sa mission. Dans l'accomplissement de son mandat, le conseil d'administration confie des mandats particuliers aux trois comités suivants qui sont chargés d'étudier les dossiers stratégiques de leur secteur respectif, d'en suivre l'évolution sur une base régulière, d'en faire rapport au conseil et d'en recommander l'adoption s'il y a lieu :

- le comité de gouvernance et d'éthique;
- le comité de vérification;
- le comité des ressources humaines.

Rappelons que la Société est assujettie à la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État depuis le 6 mai 2008.

Le président du conseil d'administration

Le président du conseil d'administration représente la Société auprès du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Il voit au bon fonctionnement du conseil d'administration et dirige les réunions. Il est membre d'office de tous les comités qui en découlent et veille à ce qu'ils présentent régulièrement des rapports. Il s'assure aussi que les décisions du conseil d'administration sont mises en œuvre. Finalement, il est responsable du respect des principes d'éthique et des règles de déontologie des administrateurs.

Faits saillants

En 2010-2011, le conseil a tenu cinq réunions régulières et cinq conférences téléphoniques. Dans le cadre de ses activités courantes, le conseil a approuvé, entre autres, le rapport financier annuel 2009-2010, les prévisions budgétaires 2011-2012 et les critères révisés d'évaluation du fonctionnement du conseil. Il a suivi de près la mise en œuvre du plan d'immobilisations de la Société et a procédé à la révision de la composition de ses trois comités. Il s'est également assuré de la mise en œuvre des programmes d'accueil et de formation continue des membres du conseil.

En matière de ressources humaines, le conseil d'administration a approuvé un mandat de négociation visant la signature d'une première convention collective pour les employés de l'unité « Auberge de montagne des Chic-Chocs » de même qu'une nouvelle structure salariale pour le personnel cadre, en situation de gestion, professionnel et non syndiqué de la Société.

En plus d'avoir exercé ses fonctions courantes, le conseil a été interpellé sur certains dossiers spécifiques, pour lesquels quelques faits saillants sont à souligner.

Mouvements à la haute direction

Au cours de l'exercice financier 2010-2011, le conseil d'administration a procédé au remplacement de M^e Alain Cloutier qui a quitté ses fonctions de membre du conseil d'administration et de président-directeur général. À cet effet, le gouvernement, sur la recommandation du conseil d'administration, a nommé M. Raymond Desjardins à titre de membre du conseil d'administration et de président-directeur général. Celui-ci est entré en fonction le 8 septembre 2010.

Par ailleurs, le conseil d'administration a approuvé, sur la recommandation du président-directeur général, et ce, à la suite de postes laissés vacants, la nomination de deux vice-présidents, à savoir M^{me} Guylaine Berthiaume, CA, à titre de vice-présidente à l'administration et aux finances de même que M. Martin Soucy, MBA, à titre de vice-président exploitation Parcs Québec.

Démarche de planification stratégique 2012-2017

La Société a entamé une importante démarche de planification stratégique au cours de l'automne 2010 puisque son plan actuel viendra à échéance en mars 2012. Le conseil d'administration participe activement à cet exercice. Il a approuvé la démarche en novembre 2010, y incluant l'échéancier. À chacune de ses réunions, il collabore avec la direction à sa mise en œuvre. Jusqu'à maintenant, plusieurs échanges ont porté sur le diagnostic afin de convenir des enjeux de la Société pour 2012-2017. Les travaux se poursuivront au cours du prochain exercice financier.

Gestion intégrée des risques

Une démarche d'élaboration d'un processus de gestion intégrée des risques a été adoptée par le conseil d'administration sur la recommandation du comité de vérification. Elle permet de consolider les pratiques de gestion des risques déjà en place à la Société et de définir les principes directeurs et les rôles et responsabilités des différents intervenants. Cette démarche s'intègre à celle de la planification stratégique, notamment par la mise en œuvre d'un processus de surveillance des risques associé à celui du suivi des actions du plan stratégique.

Politique de réduction et de contrôle des dépenses

Conformément à la Loi mettant en œuvre certaines dispositions du discours sur le budget du 30 mars 2010 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014 et la réduction de la dette, le conseil d'administration a approuvé la politique de réduction et de contrôle des dépenses de la Société. Celle-ci a été soumise au gouvernement pour approbation, lequel l'a approuvée le 16 février 2011 par le décret numéro 98-2011.

Journée porte ouverte dans le réseau Parcs Québec

Le conseil a adopté une résolution visant l'instauration d'une journée porte ouverte annuelle dans le réseau Parcs Québec. La première journée s'est tenue le 19 septembre 2010. Pour les années futures, celle-ci se tiendra le deuxième dimanche du mois de juin.

LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au 31 mars 2011, le conseil d'administration était composé des personnes suivantes :

Georges Laberge

Président du conseil d'administration

Date de nomination au conseil :

21 décembre 2005

Date de renouvellement :

18 février 2009

Date de fin du mandat :

18 février 2012

Statut :

administrateur indépendant



Formé en administration au Burdett College de Boston et diplômé de l'École forestière de Duchesnay, Georges Laberge est également diplômé de l'Académie de Québec.

M. Laberge a occupé plusieurs fonctions pendant sa carrière. Il a été directeur de l'Association canadienne de l'industrie du bois, président de l'Association de sécurité des industriels forestiers - secteur Lac-Saint-Jean et président de l'Association des manufacturiers de bois de sciage du Québec (AMBSQ).

Il a aussi occupé plusieurs postes importants au sein de nombreux conseils d'administration; il a notamment été membre du conseil d'administration, du comité exécutif et du comité de vérification d'Hydro-Québec de 1987 à 1994, du Groupe Benoît Allard de 1994 à 1997 et de Port Saguenay de 1999 à 2005. Il a aussi siégé comme membre du conseil d'administration de la Société zoologique de Saint-Félicien, été président de la scierie Laberge et Laberge ltée et du groupe Colaber ltée ainsi que fondateur et président du Club de placements Jeannois.

Engagé dans son milieu professionnel et dans sa communauté, M. Laberge a siégé comme conseiller municipal de la Ville de Saint-Félicien de 1973 à 1977.

Raymond Desjardins

Président-directeur général

Date de nomination au conseil :

8 septembre 2010

Date de fin du mandat :

8 septembre 2013



Diplômé en biologie-écologie de l'Université du Québec à Montréal, Raymond Desjardins assumait la fonction de vice-président Parcs Québec depuis 1999 à la Société, jusqu'à sa nomination à titre de membre du conseil d'administration et de président-directeur général, le 8 septembre 2010.

Depuis ses débuts à la Société, M. Desjardins a participé activement à la réalisation d'un programme d'investissements majeur et d'un plan d'affaires qui ont contribué à mener le réseau Parcs Québec à un niveau d'excellence qui se compare avantageusement aux grands réseaux de parcs nationaux en Amérique du Nord. Très sensible aux enjeux spécifiques des régions, il a contribué à la mise en place de mécanismes de concertation avec ces milieux afin de favoriser leur développement.

Auparavant, M. Desjardins a occupé diverses fonctions reliées à la ressource faunique et aux parcs, entre autres au ministère de l'Environnement et de la Faune et au ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche. Il a également œuvré comme chargé de projets pour la réalisation de plusieurs études d'impacts sur l'environnement et comme directeur sur de nombreux projets de recherche en environnement. M. Desjardins a aussi enseigné au Département des techniques du milieu naturel au Cégep de Saint-Félicien.

Daniel Deslauriers

Président du comité de gouvernance
et d'éthique

Membre du comité des ressources humaines



Date de nomination au conseil :

21 décembre 2005

Date de renouvellement :

17 mars 2010

Date de fin du mandat :

17 mars 2013

Statut :

administrateur indépendant

Détenteur d'un doctorat en médecine (MD) du Collège des médecins du Québec depuis 1983 et d'un diplôme de spécialiste en biochimie médicale et en métabolisme du Collège des médecins du Québec (CSPQ) et du Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada (FRCPC) depuis 1992, Daniel Deslauriers est également détenteur d'une maîtrise ès sciences en biologie cellulaire et moléculaire de l'Université Laval (M. Sc.) depuis 1991. Il est aussi détenteur d'une licence du Conseil médical Canadien (LCMC).

M. Deslauriers a exercé la médecine générale et d'urgence dans différentes régions du Québec avant de faire sa spécialité en biochimie médicale. Depuis 1992, M. Deslauriers exerce sa spécialité au centre hospitalier affilié universitaire CHA-Hôtel-Dieu de Lévis ainsi que dans trois hôpitaux périphériques situés en région. Il a également eu l'opportunité d'agir à titre de chef du service de biochimie médicale et de chef du département de biologie médicale dans différents établissements. Il a été médecin-conseil dans deux Agences régionales de santé et de services sociaux du Québec (ARSSSQ).

M. Deslauriers détient une certification universitaire en gouvernance de sociétés du Collège des administrateurs de sociétés de l'Université Laval le désignant comme un administrateur de société certifié (ASC) et il est membre de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec (ADMA).

Il a siégé sur différents conseils d'administration, dont celui de l'Association médicale du Québec (AMQ) et comme membre substitut du conseil d'administration de l'Association médicale canadienne (AMC).

Anne Dupéré

Membre du comité de vérification



Date de nomination au conseil :

17 mars 2010

Date de fin du mandat :

17 mars 2014

Statut :

administratrice indépendante

Diplômée en urbanisme de l'Université du Québec à Montréal, Anne Dupéré est également détentrice d'un certificat en affaires immobilières de l'Université du Québec à Montréal et d'une maîtrise en aménagement de territoire et développement régional de l'Université Laval (1987).

M^{me} Dupéré possède plusieurs années d'expérience dans le milieu des affaires tant en entreprises privées que publiques. Ces expériences lui ont permis d'accroître ses compétences en multidisciplinaire, notamment dans le développement d'entreprise, tant au niveau local, national qu'international.

Elle a occupé, entre autres, le poste de directrice générale de la Société d'aide au développement de la collectivité de la région de Matane et du Centre canadien de valorisation du diamant. De 2005 à 2010, elle a été directrice du développement des affaires pour Diarough Canada inc. Depuis mai 2010, elle assume les fonctions de vice-présidente au développement au Groupe Bertrand Rioux inc.

Deborah Hook

Membre du comité de vérification

Date de nomination au conseil :

29 novembre 2006

Date de renouvellement :

17 mars 2010

Date de fin du mandat :

17 mars 2011

Statut :

administratrice indépendante



Diplômée en droit de l'Université Laval et membre du Barreau du Québec depuis 1991, Deborah Hook est aussi détentrice d'un baccalauréat ès arts (français) (1979) de l'Université de Waterloo.

M^{me} Hook a occupé des fonctions de cadre à la Quebec Community Groups Network et au Centre linguistique international inc. Elle est actuellement directrice du Centre de gestion du sevrage de la ville d'Ottawa.

Nicole Perrault

Membre du comité de gouvernance et d'éthique

Date de nomination au conseil :

17 mars 2010

Date de fin du mandat :

17 mars 2014

Statut :

administratrice indépendante



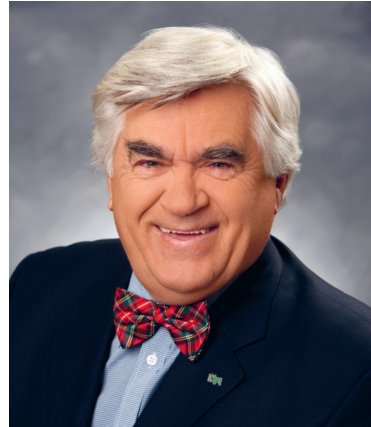
Nicole Perrault est titulaire d'un baccalauréat en droit (1985) et d'un diplôme de droit notariale de l'Université Laval (1986). En 2002, elle a complété une formation en gestion de projets à l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue.

M^{me} Perrault a exercé la profession notariale à Val-d'Or pendant près de 17 ans pour ensuite occuper le poste de directrice du bureau de comté de la circonscription d'Abitibi-Est et d'attachée politique du ministre des Ressources naturelles et de la Faune. Depuis 2007, elle est chargée de projets de développements immobiliers pour L. Fournier et fils inc. et Développements DSF à Val-d'Or.

Toujours engagée dans son milieu, elle a été membre du conseil d'administration de plusieurs organismes : la Chambre de commerce de Val-d'Or, la Corporation de développement industriel de Val-d'Or, l'Office du tourisme et la Cité de l'Or, le Club de natation Les Marsouins de Val-d'Or et le Club de natation Aquamos. Elle a été également membre fondatrice et administratrice de la Maison de soins palliatifs de la Source Gabriel de Val-d'Or.

Hughes T. Poulin

Président du comité de vérification



Date de nomination au conseil :

21 décembre 2005

Date de renouvellement :

17 mars 2010

Date de fin du mandat :

17 mars 2012

Statut :

administrateur indépendant

Diplômé en droit de l'Université Laval et membre du Barreau du Québec depuis 1969, Hughes T. Poulin est aussi détenteur d'une maîtrise en administration des affaires de l'Université Laval (1972). Il détient également une certification universitaire en gouvernance de sociétés du Collège des administrateurs de sociétés de l'Université Laval le désignant comme un administrateur de société certifié (ASC).

M. Poulin a occupé différentes fonctions dans le domaine de l'immobilier. Il a entre autres fondé son entreprise de gestion et de développement immobilier en 1982. Concurrément à ses activités au sein de son entreprise, il a été impliqué dans l'administration de différentes entreprises de l'industrie de l'acier et occupe toujours des fonctions dans ce domaine. Ses principales activités touchent la gestion directe des opérations ainsi que le champ des affaires corporatives et du développement.

Il est présentement membre du conseil d'administration de Groupe Fertek inc., Numesh inc., Oméga inc., Métaltech-Oméga inc., Échafaud Plus (Laval) inc., Architecture Tout Bois 2007 inc., Huajin Jyangan Numesh ltée (Chine), Venture Talent Ltd. ainsi que de Numesh (USA) Ltd.

André Roy

Président du comité des ressources humaines

Membre du comité de vérification

Membre du comité de gouvernance et d'éthique



Date de nomination au conseil :

25 avril 2001

Dates de renouvellement :

21 décembre 2005, 17 mars 2010

Date de fin du mandat :

17 mars 2012

Statut :

administrateur indépendant

André Roy a occupé des postes de haut niveau dans la fonction publique du Québec pendant sa carrière. Il a notamment été directeur général de l'administration à la Régie de l'assurance maladie du Québec, directeur général adjoint du même organisme de même que directeur général du Réseau Travail Québec et directeur général des programmes au ministère de la Main-d'œuvre et de la Sécurité du revenu. Il a par la suite occupé le poste de vice-président aux relations publiques et aux communications à La Capitale groupe financier inc.

M. Roy a siégé sur de nombreux conseils d'administration dont ceux de la Mutuelle des fonctionnaires du Québec, La Capitale, compagnie d'assurances générales, la Fondation du Musée de la civilisation, l'Hôpital Saint-François-d'Assise et sa fondation, la Régie régionale de la santé et des services sociaux de la région 03 ainsi que la Société des jeux mondiaux des policiers et des pompiers Québec 2005 et la Société des jeux du Québec à Charlesbourg.

Il siège présentement au conseil d'administration du Centre CASA et de la Fondation du Centre CASA, de la Fondation des sourds, de la Fondation du Patro de Charlesbourg, de la Société des Grands Jardins, du comité de placement des Sœurs du Saint-Cœur-de-Marie et de Riviera Apts « A » of Hallandale Inc.

Khatéré Talai

Membre du comité des ressources humaines

Date de nomination au conseil :

29 novembre 2006

Date de renouvellement :

17 mars 2010

Date de fin du mandat :

17 mars 2013

Statut :

administratrice indépendante



Titulaire d'une maîtrise en gestion des petites et moyennes organisations (1992) et d'un baccalauréat en administration des affaires (1989) de l'Université du Québec à Chicoutimi, Khatéré Talai détient aussi un diplôme d'études collégiales en sciences économiques et sociales (1984) de l'Académie de Paris.

Agente de liaison pour l'Association des diplômés de l'Université du Québec à Chicoutimi, M^{me} Talai a également été consultante pour l'implantation du modèle organisationnel et le développement des employés chez Alcan inc. et conseillère au Service aux entreprises et à la collectivité pour le cégep de Saint-Félicien.

Elle siège présentement au conseil d'administration d'Odyssee Québec-Monde, Entreprise d'entraînement en commerce international et de l'Association des diplômés de l'Université du Québec à Chicoutimi.

MEMBRE SORTANT EN 2010-2011

Alain Cloutier

Président-directeur général

Date de nomination au conseil : 23 juin 2009

Entrée en fonction : 3 août 2009

Date de fin du mandat : 11 août 2010



RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS INDÉPENDANTS

Les administrateurs indépendants de la Société ne sont pas rémunérés. Les frais occasionnés par l'exercice de leurs fonctions leur sont remboursés.

PRÉSENCE DES ADMINISTRATEURS AUX RÉUNIONS DU CONSEIL ET DES COMITÉS

Les administrateurs conviennent annuellement d'un calendrier de travail. Des réunions spéciales ou tenues par conférence téléphonique s'ajoutent, au besoin, durant l'année.

Au cours de la présente année financière, le conseil d'administration et ses 3 comités ont tenu 14 réunions régulières et 5 réunions par conférence téléphonique. L'assistance des membres aux réunions du conseil d'administration et de ses comités est présentée dans le tableau ci-après.

Nom	Conseil d'administration		Comité de vérification	Comité des ressources humaines	Comité de gouvernance et d'éthique
	Séances régulières	Conférences téléphoniques			
Nombre de réunions	5	5	5	3	1
Desjardins, Raymond*	3/3	2/2	s. o.	s. o.	s. o.
Deslauriers, Daniel	5/5	4/5	s. o.	3/3	1/1 (P)
Dupéré, Anne	4/5	4/5	4/4	s. o.	s. o.
Hook, Deborah	3/5	4/5	4/5	s. o.	s. o.
Laberge, Georges	5/5	5/5	s. o.	s. o.	s. o.
Perrault, Nicole	5/5	4/5	s. o.	s. o.	1/1
Poulin, Hughes T.	5/5	4/5	5/5 (P)	s. o.	s. o.
Roy, André	5/5	4/5	4/5	3/3 (P)	1/1
Talaï, Khatéré	4/5	3/5	s. o.	1/3	s. o.
Membre sortant					
Cloutier, Alain	1/1	1/1	s. o.	s. o.	s. o.

*En fonction depuis le 8 septembre 2010

(P) Président du comité

COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET LEURS ACTIVITÉS

En conformité avec l'article 19 de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État, un comité de gouvernance et d'éthique, un comité de vérification et un comité des ressources humaines soutiennent le conseil d'administration. En effet, afin d'exercer son mandat, le conseil peut compter sur la collaboration de ces comités qui ont la responsabilité d'examiner certains dossiers et de formuler des recommandations au conseil aux fins d'approbation.

Les comités sont composés de trois membres indépendants, à l'exception du comité de vérification qui regroupe quatre membres indépendants. Par ailleurs, le président du conseil d'administration assiste aux réunions de tous les comités, tout comme le président-directeur général et la secrétaire générale.

Les comités se réunissent régulièrement et font rapport verbalement de leurs activités au conseil à la suite de la tenue de chaque réunion. De plus, chaque administrateur peut consulter les procès-verbaux de tous les comités sur l'intranet des administrateurs.

RAPPORT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

Mandat du comité

Le comité de vérification a notamment pour fonction de veiller à ce que des mécanismes de contrôle interne soient mis en place et de s'assurer de leur efficacité et de leur adéquation. Il doit veiller à ce que soit instauré un processus de gestion des risques. Le comité a également pour mandat de réviser toute activité susceptible de nuire à la situation financière de la Société qui serait portée à son attention par l'auditeur interne ou un dirigeant. Finalement, il doit examiner les états financiers avec la direction et le Vérificateur général du Québec et en recommander l'approbation au conseil d'administration.

Rapport du comité

Le comité de vérification s'est réuni à cinq reprises au cours de l'exercice financier 2010-2011. Conformément à ses responsabilités, il a notamment examiné le rapport financier au 31 mars 2010 avec la direction et le Vérificateur général du Québec et en a recommandé l'approbation au conseil d'administration. Le comité s'est aussi attardé au rapport à la direction émis par le Vérificateur général du Québec pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2010. Il a également approuvé le plan de mission 2010-2011 soumis par ce dernier.

De plus, le comité a examiné les rapports produits par la direction de l'audit interne et approuvé son plan de mission annuel. Le comité a aussi revu les différents rapports que celle-ci a réalisés dans le cadre de ses activités. Des vérifications particulières ont porté sur les dépenses en carburant de la Société, sur les polices d'assurances exigées dans les divers contrats de même que sur des projets d'immobilisations et sur les processus d'acquisition de biens et de services.

Le comité a de plus recommandé au conseil d'administration d'approuver un processus de gestion intégrée des risques. Celui-ci a aussi analysé les risques identifiés par la direction, le seuil de tolérance de la Société à ces risques de même que l'appréciation qui en a été faite.

Le comité de vérification a collaboré avec la Vice-présidence à l'administration et aux finances afin d'élaborer une nouvelle présentation des résultats financiers périodiques permettant ainsi une lecture financière plus juste pour une meilleure prise de décisions. Le comité a aussi suivi les travaux de cette vice-présidence relativement à la mise en place d'un registre des immobilisations. Ce registre permettra notamment d'assurer un meilleur suivi des investissements à effectuer pour le maintien des actifs. Enfin, le comité a également tenu des rencontres avec la direction générale visant à discuter des divers processus en vue de les améliorer.

Finalement, le comité a eu l'occasion de rencontrer le Vérificateur général du Québec à quelques reprises et, parfois, sans la présence de la direction. Par ailleurs, le comité a été informé par le Vérificateur général du Québec que celui-ci confiait un mandat d'audit des états financiers à la firme Raymond Chabot Grant Thornton SENCRL. La Société assume maintenant cette dépense qui représente une somme d'environ 40 000 \$ annuellement.

Hormis le mandat d'audit confié par le Vérificateur général du Québec, le comité de vérification n'a pas recouru à des services d'experts externes en 2010-2011.

RAPPORT DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

Mandat du comité

Le comité des ressources humaines a notamment pour fonction de s'assurer de la mise en place des politiques visant les ressources humaines. Il doit élaborer et proposer un profil de compétence et d'expérience pour la nomination du président-directeur général en plus de déterminer les critères pour son évaluation et de faire des recommandations au conseil sur la rémunération de celui-ci. Il contribue également à la sélection des dirigeants et à l'établissement d'un programme de planification de leur relève.

Rapport du comité

Ce comité s'est réuni à trois reprises au cours de l'exercice financier 2010-2011 en plus de tenir une rencontre d'information.

Le comité des ressources humaines a suivi, tout au cours de l'année, l'avancement des travaux de la Vice-présidence aux ressources humaines portant sur la révision de la structure salariale de la Société pour son personnel cadre, en situation de gestion, professionnel et non syndiqué. Tout comme le conseil d'administration, le comité a, à cet effet, rencontré à deux reprises la représentante de la firme retenue par la Société pour l'accompagner dans cette démarche.

Le comité des ressources humaines a aussi collaboré étroitement avec le conseil d'administration afin de l'appuyer dans la démarche de recrutement d'un nouveau président-directeur général. Notamment, le comité s'est attardé au profil de compétence et d'expérience pour la nomination du président-directeur général, profil que le conseil d'administration avait adopté en 2009-2010. Le comité a jugé que celui-ci était toujours pertinent en 2010-2011 pour la nomination du nouveau président-directeur général.

Dans l'accomplissement de son mandat, le comité des ressources humaines a aussi contribué à la sélection d'une nouvelle vice-présidente à l'administration et aux finances, qui est entrée en fonction le 4 novembre 2010, et d'un nouveau vice-président exploitation Parcs Québec, qui est entré en fonction le 30 novembre 2010. À ces fins, le comité a eu recours au service d'une firme externe pour l'assister dans ces démarches.

Finalement, le comité a aussi recommandé au conseil d'administration les paramètres du mandat de négociation visant la signature d'une première convention collective pour les employés de l'unité « Auberge de montagne des Chic-Chocs ».

RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

Mandat du comité

Le comité de gouvernance et d'éthique a notamment pour fonctions d'élaborer les règles de gouvernance, le code d'éthique pour la conduite des affaires de la Société, le code d'éthique et de déontologie applicables aux administrateurs ainsi que celui des employés de la Société. Le comité détermine également les profils de compétence et d'expérience pour la nomination des administrateurs, à l'exception du président-directeur général, et identifie les critères d'évaluation des administrateurs et du fonctionnement du conseil. Finalement, le comité doit élaborer un programme d'accueil et de formation continue pour les membres et effectuer l'évaluation du fonctionnement du conseil.

Rapport du comité

Le comité de gouvernance et d'éthique s'est réuni à une reprise. Le comité a complété l'ensemble de ses fonctions prévues dans la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État selon les priorités déterminées durant les exercices financiers 2008-2009 et 2009-2010 et a entrepris le processus de révision annuelle. Le comité a procédé à l'élaboration d'un programme de formation continue pour les membres du conseil d'administration. Le comité a également recommandé au conseil d'administration des modifications au formulaire d'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration, en plus de lui présenter des modifications au programme d'accueil pour le nouvel administrateur.

Finalement, le comité de gouvernance et d'éthique a procédé à l'évaluation du fonctionnement du conseil. À cet effet, les administrateurs ont rempli un questionnaire établi sur la base des critères d'évaluation préalablement approuvés par le conseil et les résultats ont été par la suite présentés au conseil d'administration.

Dans le cadre du programme de formation continue pour les membres du conseil d'administration, une conférence portant sur les rôles et sur les responsabilités d'un conseil d'administration et de ses administrateurs a été présentée aux administrateurs.

Le comité de gouvernance et d'éthique n'a pas recouru à des services d'experts externes en 2010-2011.

LES DIRIGEANTS DE LA SOCIÉTÉ

Le président-directeur général

Le président-directeur général de la Société est nommé par le gouvernement sur recommandation du conseil d'administration. Il assume la direction et la gestion de la Société dans le cadre de ses règlements et de ses politiques. Il propose au conseil d'administration les orientations stratégiques ainsi que les plans d'immobilisations et d'exploitation. Il approuve les orientations et objectifs des vice-présidences et maintient un contrôle global sur les activités de la Société.

Le comité de direction

Le comité de direction est composé de sept membres, soit le président-directeur général, la secrétaire générale et directrice des services juridiques et les cinq vice-présidents. La secrétaire générale et directrice des services juridiques et les vice-présidents sont nommés, sur la recommandation du président-directeur général, par le conseil d'administration. Le comité de direction se réunit généralement toutes les deux semaines.

VICE-PRÉSIDENTE EXPLOITATION, SECTEURS FAUNIQUE ET TOURISTIQUE

Le vice-président exploitation, secteurs faunique et touristique : Jean-Charles Morin

La Vice-présidente exploitation, secteurs faunique et touristique chapeaute, pour le secteur faunique, 15 réserves fauniques ainsi que Sépaq Anticosti et, pour le secteur touristique, 10 établissements œuvrant principalement dans les secteurs de l'hôtellerie et du camping, dont la Station touristique Duchesnay, l'Auberge de montagne des Chics-Chocs, le Parc de la Chute-Montmorency et l'Aquarium du Québec. Elle est constituée d'une direction des opérations pour chaque secteur de même que d'un service de géomatique et d'un service de gestion intégrée des ressources.

En plus de soutenir l'ensemble des directions des secteurs faunique et touristique, cette vice-présidente détermine les grandes orientations de ces deux secteurs en termes de gestion des territoires, de protection et de gestion intégrée des ressources ainsi que d'offres d'activités et de services. Plus particulièrement, elle planifie, coordonne et contrôle l'élaboration et la réalisation des programmes et des plans d'activités de chacun des établissements, la préparation et le suivi des plans d'opérations. Aussi, elle prépare et effectue le suivi des prévisions budgétaires. Elle voit de plus à l'élaboration des plans d'investissement et de mise en valeur ainsi qu'à la mise en œuvre des programmes d'immobilisations, et ce, en concertation avec les établissements et leurs autres intervenants sur le territoire. Elle prépare et effectue le suivi budgétaire des établissements et s'assure de la réalisation des objectifs fixés pour chacun d'eux.

Également, elle implante, pour ses établissements, des conseils d'administration locaux ou des comités de mise en valeur, le cas échéant, y associe des intervenants du milieu représentatifs et s'assure de leur bon fonctionnement. Elle veille à mettre en valeur le potentiel faunique et récréotouristique de chaque réserve. À cet effet, elle élabore des plans de gestion de la faune, s'assure que les plans de protection respectent le profil faunique, et ce, dans le cadre d'une gestion intégrée des ressources. En ce qui concerne plus spécifiquement le secteur touristique, cette vice-présidente voit au développement et à la consolidation de ce secteur. Elle établit aussi des relations de partenariat avec les intervenants corporatifs intéressés à développer des activités et des services dans les établissements à l'intérieur des critères fixés par la Société.

VICE-PRÉSIDENCE EXPLOITATION PARCS QUÉBEC

Le vice-président exploitation Parcs Québec : Martin Soucy

La Vice-présidence exploitation Parcs Québec chapeaute 22 parcs nationaux ainsi que le parc marin du Saguenay–Saint-Laurent. Elle est constituée d'une Direction des opérations et d'une Direction de la conservation, de l'éducation et du développement.

En plus de supporter l'ensemble des directions des parcs nationaux, elle détermine les grandes orientations de ce secteur en termes de gestion, de conservation, d'offre d'expériences aux visiteurs, de développement des territoires et de concertation. Plus particulièrement, elle planifie, coordonne et contrôle l'élaboration et la réalisation des plans d'opérations et des plans de développement, prépare et effectue le suivi des prévisions budgétaires et s'assure de la réalisation des objectifs fixés par chacun des parcs. Elle veille également à ce que toutes les mesures soient prises pour assurer la protection de ces milieux naturels et à ce que la mission éducative des parcs soit largement prise en compte dans la préparation et dans la mise en place des programmes d'activités de chacun des parcs. Elle implante des tables d'harmonisation, y associe des intervenants du milieu représentatifs et s'assure que des relations harmonieuses soient entretenues avec les diverses régions du Québec où sont implantés les parcs nationaux. Finalement, elle établit des relations avec toute organisation régionale ou nationale susceptible de contribuer à l'atteinte de la mission des parcs et à son rayonnement.

COMITÉ DE DIRECTION



Pierre Bélanger, Guylaine Berthiaume, Martin Soucy, Raymond Desjardins, Jean-Charles Morin, Nelly Rodrigue, Claude Beaudoin

VICE-PRÉSIDENCE À L'ADMINISTRATION ET AUX FINANCES

La vice-présidente à l'administration et aux finances : Guylaine Berthiaume

La Vice-présidence à l'administration et aux finances soutient l'ensemble des établissements et le siège social en matière d'administration et de finances. Cette vice-présidence regroupe la Direction des immobilisations et des ressources matérielles et les services de la comptabilité et du contrôle, de l'informatique et du budget.

Cette vice-présidence planifie, coordonne et gère l'ensemble des activités en matière d'administration, de financement, de gestion de la trésorerie, de planification budgétaire, de comptabilité, d'informatique, d'investissement et de développement. Elle fournit un soutien administratif à tous les directeurs de même qu'au personnel attiré à des tâches administratives et leur assure une formation adéquate. Elle dirige les activités relatives à la préparation et au suivi budgétaire de la Société et procède également à la mise à jour des projections financières. Les études économiques de même que le processus d'acceptabilité des projets d'investissement sont sous sa gouverne. Celle-ci s'assure que la comptabilisation et les opérations financières s'effectuent conformément aux politiques et aux procédures administratives. Elle prépare les rapports financiers périodiques et annuels. Cette vice-présidence dirige les activités relatives à l'élaboration et au suivi de la programmation du plan d'investissement et en assure le respect. Elle est responsable des achats regroupés en matière d'approvisionnement. Finalement, elle est responsable des systèmes informatique et bureautique. À ce titre, elle acquiert et développe des systèmes et assure le respect de l'intégrité, la cohérence, la disponibilité et la sécurité des données.

VICE-PRÉSIDENCE AUX RESSOURCES HUMAINES

Le vice-président aux ressources humaines : Pierre Bélanger

La Vice-présidence aux ressources humaines soutient l'ensemble des établissements et le siège social en matière de ressources humaines. Est aussi intégrée à cette vice-présidence, la Direction des relations du travail et de la formation.

Cette vice-présidence gère les processus de la dotation, la rémunération globale incluant le service de la paie, les assurances collectives, les relations de travail, la santé et sécurité, la formation et le programme d'aide aux employés. Plus précisément, la Vice-présidence aux ressources humaines assume la conception et la réalisation de l'ensemble des programmes et des politiques en matière de gestion des ressources humaines. Elle planifie les besoins en main-d'œuvre en collaboration avec l'ensemble des directions des établissements, incluant les activités de recrutement, la formation, la mise en place de politiques d'évaluation et la gestion des régimes de rémunération et d'avantages sociaux. Elle assure aussi la dotation et la mise en place d'un plan de relève. Finalement, elle administre les lois et règlements régissant le monde du travail et établit les politiques en matière de relations du travail pour la Société, incluant la négociation et l'application des neuf conventions collectives. Elle représente aussi la Société lors de la tenue des comités de relations du travail locaux et nationaux, dans le cadre de procédures de règlement de griefs et d'arbitrage de même qu'auprès des tribunaux civils et administratifs en matière de relations du travail.

VICE-PRÉSIDENCE AU MARKETING

Le vice-président au marketing: Claude Beaudoin

La Vice-présidence au marketing soutient les trois réseaux et l'ensemble des établissements en matière de mise en marché et de marketing au Québec et à l'étranger. Elle regroupe la Direction des ventes et réservations, la Direction des affaires électroniques ainsi que la planification marketing et la recherche.

Cette vice-présidence assume la responsabilité de toutes les activités relatives à l'élaboration, la mise en œuvre et l'intégration des programmes, stratégies et plans de communication et de marketing par réseau, par établissement et par produit. Elle planifie, coordonne et contrôle, en collaboration avec les vice-présidences de chaque secteur d'activités, les plans d'action marketing, les prévisions budgétaires annuelles de marketing et leur suivi. Elle gère donc les relations avec les médias, les tournées de presse, les stratégies et campagnes publicitaires et la promotion. Cela inclut la production de bulletins d'information, la production graphique et audiovisuelle, la gestion des médias sociaux, la recherche sur la connaissance de la clientèle et des marchés de même que l'évaluation de la qualité des services à la clientèle.

La Direction des ventes et réservations est, pour sa part, responsable du centre d'appels, des comptoirs des ventes et réservations, des tirages au sort, de la sollicitation des marchés corporatifs et scolaires ainsi que du réseau de distribution. Quant au site Web de la Société, lequel inclut le volet transactionnel, la mobilité et une vitrine exposant tous les produits et services disponibles à la Société, il relève de la Direction des affaires électroniques.

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL ET DIRECTION DES SERVICES JURIDIQUES

La secrétaire générale et directrice des services juridiques: Nelly Rodrigue

Le Secrétariat général et direction des services juridiques soutient le conseil d'administration et la haute direction dans l'élaboration et l'implantation des règles de gouvernance. Il fournit également le support juridique à l'ensemble de l'organisation.

Le rôle du secrétariat général consiste principalement à appuyer le conseil d'administration dans l'accomplissement de ses fonctions, ce qui inclut notamment son obligation à se conformer à la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État. En plus du soutien en matière de convocation et de suivi des réunions du conseil d'administration et de ses trois comités, le secrétariat général rédige et révisé le Règlement sur la régie interne de la Société, le code d'éthique applicable aux administrateurs ainsi que celui des employés. Par ailleurs, la démarche de planification stratégique et le processus de gestion intégrée des risques relèvent également du secrétariat général tout comme la préparation des documents législatifs, tels que les décrets et mémoires. De plus, la secrétaire générale est responsable de l'application de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels pour la Société.

Finalement, les principales responsabilités de la direction des services juridiques consistent à donner les avis légaux requis, préparer et réviser des contrats et autres documents légaux tant pour les établissements que pour les vice-présidences en plus de collaborer avec ceux-ci sur divers projets de développement et de partenariat. Cette direction fournit le support juridique tant en matière contractuelle que municipale et en environnement, en construction, en propriété intellectuelle et en pratiques commerciales. Elle offre aussi aux établissements de la formation sur ces sujets en plus de développer des outils à leur intention. Finalement, cette direction traite les réclamations reçues par la Société.

RÉMUNÉRATION DES PRINCIPAUX DIRIGEANTS

Conformément à la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État, le tableau qui suit présente la rémunération des cinq dirigeants les mieux rémunérés de la Société.

Titre	Classe	Échelle salariale	Boni au rendement
Président-directeur général	Annexe II – Premiers dirigeants, vice-présidents et membre d'un organisme ou d'une entreprise du gouvernement ⁽²⁾ DM06	129 178 \$ à 167 931 \$	(1)
Vice-présidents	1 ⁽³⁾	104 787 \$ à 136 148 \$	(1)

(1) Conformément à la Loi mettant en œuvre certaines dispositions du discours sur le budget du 30 mars 2010 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014 et la réduction de la dette, aucun boni n'a été versé pour l'exercice financier 2010-2011.

(2) Les règles de rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein (D. 450-2007 du 20 juin 2007, modifié par le D. 964-2007 du 7 novembre 2007).

(3) Le Règlement sur les normes et barèmes de rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail de son personnel cadre, professionnel, non syndiqué et en situation de gestion prévoit 12 classes d'échelle de traitement et la classe 1 est l'échelle maximale.

Le président-directeur général a également un véhicule automobile à sa disposition.

Le président-directeur général participe au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS) et bénéficie des prestations supplémentaires prévues aux décrets 960-2003 et 961-2003 du 17 septembre 2003. Quant aux vice-présidents, ils participent au Régime de retraite du personnel d'encadrement du gouvernement du Québec (RRPE). La cotisation et la rente aux régimes de retraite sont calculées selon les dispositions usuelles du régime auquel ces derniers participent.

CODES D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE

La Société a adopté diverses règles de conduite visant à lui permettre de remplir adéquatement son mandat. Notamment, elle dispose d'un code d'éthique et de déontologie des employés de la Société de même que d'un code d'éthique et de déontologie des administrateurs.



RÉSERVE FAUNIQUE MASTIGOUCHE

EFFECTIFS DE LA SOCIÉTÉ EN 2010-2011

Secteur	Temps plein	Saisonnier, occasionnel, contractuel	Étudiants
Administration et finances	13	0	2
Communications et marketing	20	3	1
Exploitation – Parcs Québec	103	855	456
Exploitation – secteur faunique	49	597	19
Exploitation – secteur touristique	55	554	267
Immobilisations et ressources matérielles	20	14	3
Informatique	14	1	0
Présidence	2	1	0
Ressources humaines	12	0	0
Secrétariat général et services juridiques	6	0	0
Ventes et réservations incluant le centre d'appels	17	24	53
Auditeur interne	2	0	2
SOUS-TOTAL	313	2 049	803
GRAND TOTAL			3 165

ACCÈS AUX DOCUMENTS ET PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Depuis le 29 novembre 2009, le Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels, adopté en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, oblige les organismes publics à diffuser certains documents sur leur site Web. Conformément au Règlement, la Société a mis en ligne une section sur son site Web, intitulée « Accès à l'information ». Les documents y sont mis à jour lorsqu'il y a des modifications.

Accès aux documents

Au cours de l'année financière 2010-2011, la Société a reçu 35 demandes d'accès, dont :

- 15 ont été acceptées;
- 14 ont été partiellement acceptées;
- 5 ont été refusées;
- une demande a été retirée;
- une demande a fait l'objet d'une demande de révision à la Commission d'accès à l'information;
- aucune demande n'a fait l'objet de mesures d'accommodements raisonnables;
- toutes les demandes ont été traitées dans les délais prévus à la Loi sur l'accès.

De manière générale, la nature des demandes d'accès se résume comme suit :

- renseignements ayant des incidences sur l'économie;
- renseignements ayant des incidences sur les décisions administratives ou politiques;
- demandes d'accès à des renseignements personnels.

De manière générale, les motifs de refus d'accès sont les suivants :

- La demande nécessite un calcul ou une comparaison de renseignements (article 15);
- Les documents contiennent des renseignements de nature commerciale (article 22);
- Les documents concernent des tiers qui ne consentent pas à leur divulgation (articles 23 et 24);
- Les documents énoncent des avis ou des recommandations (article 37);
- La demande relève davantage de la compétence d'un autre organisme public (article 48);
- Les documents renferment des renseignements personnels (articles 14, 53, 54 et 59).

Protection des renseignements personnels

Dans le cadre de la révision de son Code d'éthique et de déontologie des employés de la Société adopté en mars 2010, une section particulière a été instaurée visant la protection de l'information confidentielle. L'ensemble des employés de la Société a été informé du contenu de ce nouveau Code dans le cadre de rencontres tenues dans chaque établissement au début de la saison estivale. Ce Code est aussi disponible sur le site Web de la Société.

EMPLOI ET QUALITÉ DE LA LANGUE FRANÇAISE

La politique linguistique de la Société a été adoptée le 15 décembre 2008 conformément à la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration.

La Société a collaboré étroitement avec l'Office québécois de la langue française.

POLITIQUE DE FINANCEMENT DES SERVICES PUBLICS

Dans le cadre du budget 2009-2010, le gouvernement annonçait la mise en place de la Politique de financement des services publics. Cette nouvelle politique, qui sera implantée d'ici 2012, s'applique à tous les organismes publics qui offrent des biens et des services aux citoyens. Par de meilleures pratiques tarifaires, elle vise à améliorer le financement des services pour en maintenir la qualité et pour s'assurer de la transparence et de la reddition de comptes du processus tarifaire.

Les ministères et organismes sont donc tenus de faire état de la progression de la mise en place de la politique. En 2010-2011, la Société a poursuivi son processus de détermination et d'évaluation des tarifs basé sur la valeur du marché. Par ailleurs, une modification au Règlement sur les parcs a été édictée le 1^{er} avril 2011. Celle-ci fixe la tarification des droits pour chacun des exercices financiers, et ce, jusqu'au 31 mars 2016. Le processus de révision des droits d'accès a été réalisé en conformité avec la Politique de financement des services publics.

POLITIQUE DE RÉDUCTION ET DE CONTRÔLE DES DÉPENSES

L'Assemblée nationale a sanctionné, le 12 juin 2010, la Loi mettant en œuvre certaines dispositions du discours sur le budget du 30 mars 2010 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014 et la réduction de la dette. En conséquence, le conseil d'administration de la Société a adopté, le 20 septembre 2010, sa Politique de réduction et de contrôle des dépenses, laquelle a été approuvée par le conseil des ministres le 16 février 2011.

Comme prévu à l'article 14 de la Loi, la Politique adoptée prend en compte les caractéristiques commerciales de la Société afin de déterminer les dépenses de fonctionnement de nature administrative et la masse salariale qui seront soumises aux mesures de réduction. La Politique a été établie afin de ne pas mettre en péril la génération de revenus ni la rentabilité de ses activités, et ce, tout en permettant de respecter les orientations stratégiques de la Société.

RÉSULTATS 2010-2011

La cible de réduction et de contrôle des dépenses prévue à la Politique de la Société pour l'exercice 2010-2011 a été atteinte et a fait l'objet d'une reddition de comptes au conseil d'administration. Par ailleurs, il est à noter que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs a réduit ses dépenses de transfert à titre d'honoraires de gestion des parcs à la Société pour un montant équivalent à la cible de réduction.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Conformément à la Loi sur le développement durable, la Société a préparé un premier Plan d'action de développement durable 2008-2013 qui comporte 10 actions découlant directement de la mission et du champ d'intervention de la Société. Ce plan identifie les activités que la Société met en œuvre pour contribuer de façon significative à l'atteinte des objectifs de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013.

La Société veut faire état des principales activités réalisées en 2010-2011.

Action 1

Objectif gouvernemental : Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable et favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière et l'assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre.	
Objectifs organisationnels :	
<ul style="list-style-type: none"> • Assurer l'adhésion du personnel aux orientations et actions gouvernementales de développement durable de même qu'aux orientations et au plan d'action de la Société en cette matière. • Développer et maintenir les compétences de son personnel afin que l'exercice des responsabilités de la Société s'inscrive dans la recherche du développement durable. 	
Action : Mettre en œuvre des activités contribuant à la réalisation du <i>Plan gouvernemental de sensibilisation et de formation</i> des personnels de l'administration publique en s'assurant que 80 % du personnel de la Société soit sensibilisé d'ici 2011. De plus, réaliser des activités de formation des gestionnaires et de leur personnel sur la démarche de développement durable et le plan d'action de la Société afin qu'ils les intègrent dans l'exercice de leurs fonctions régulières; s'assurer que 50 % d'entre eux soient formés d'ici 2013.	
Cibles et indicateurs : Le taux d'employés ayant été sensibilisés et formés.	<ul style="list-style-type: none"> • 80 % du personnel de la Société sera sensibilisé d'ici 2011. • 50 % du personnel concerné a acquis, d'ici 2013, les compétences nécessaires pour intégrer les principes de développement durable dans l'exercice de leurs fonctions régulières.
Résultats de l'année : La cible qui vise à ce que 80 % du personnel de la Société soit sensibilisé à la démarche de développement durable a été atteinte.	

Action 2

Objectif gouvernemental : Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable et favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière et l'assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre.	
Objectif organisationnel : Favoriser la participation et l'engagement de la clientèle, des citoyens et des intervenants en milieu naturel et en environnement aux valeurs et aux principes de développement durable et de la gestion environnementale.	
Action : Développer et mettre en œuvre, sur un horizon de trois ans, une stratégie de communication des actions environnementales et de développement durable en milieu naturel.	
Cible et indicateurs : Perception positive de la clientèle sur les actions de la Société en développement durable.	Une mesure de cette perception est initiée, en 2011-2012 et un suivi de son évolution est réalisé régulièrement.
Résultats de l'année : Un plan de communication est en cours d'élaboration. Des objectifs ont été dégagés pour chacune des cibles de l'objectif organisationnel. Des actions ont été identifiées. Cette étape est en cours d'approbation. Il reste à préciser les responsabilités et à établir un échéancier.	

Action 3

Objectif gouvernemental : Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable et favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière et l'assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre.	
Objectif organisationnel : Favoriser la participation et l'engagement de la clientèle, des citoyens et des intervenants en milieu naturel et en environnement aux valeurs et aux principes de développement durable et de la gestion environnementale.	
Action : Augmenter la participation aux activités éducatives et de découverte, notamment par le développement de nouvelles activités mieux adaptées aux besoins, de manière à jouer pleinement un rôle de sensibilisation et d'éducation à la protection du patrimoine naturel.	
Cibles et indicateurs : Le taux de participation aux activités éducatives et de découverte.	<ul style="list-style-type: none"> • À la suite d'une évaluation de sa performance éducative en 2009-2010, chaque parc s'est fixé des cibles d'augmentation de la participation d'ici mars 2013. • Durant la période 2009-2013, la Société a poursuivi l'augmentation et la diversification de son offre de service à la clientèle scolaire.
<p>Résultats de l'année : Pour l'année 2010-2011, plus de 393 000 visiteurs ont participé à une activité de découverte dans les parcs nationaux, soit une hausse de 1,7 % relativement à l'année 2009-2010. L'effort sera maintenu afin d'améliorer encore plus cette affluence pour l'année 2011.</p> <p>Du côté des groupes scolaires, la mise en place du programme de géographie visant les élèves de première secondaire a connu un véritable succès avec environ 240 représentations, dans les mois de septembre et octobre, pour atteindre 7 130 étudiants. L'affluence totale pour les activités scolaires dans les parcs nationaux en 2010 est ainsi passée à 35 000, soit une hausse de 25 % relativement à 2009.</p>	

Action 4

Objectif gouvernemental : Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable et favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière et l'assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre.	
Objectif organisationnel : Favoriser la participation et l'engagement de la clientèle, des citoyens et des intervenants en milieu naturel et en environnement aux valeurs et aux principes de développement durable et de la gestion environnementale.	
Action : Faire connaître les résultats et les bénéfices de l'approche de gestion intégrée des ressources auprès des acteurs locaux, régionaux et nationaux impliqués en gestion de milieux naturels, particulièrement au niveau des conseils d'administration locaux des réserves fauniques et autres structures de concertation régionale et locale (partenaires fauniques, tables de gestion écosystémique, commissions régionales des ressources naturelles et du territoire, etc.).	
Cibles et indicateurs : Le nombre d'interventions structurées auprès des acteurs locaux, régionaux et nationaux.	Par ces interventions, la somme des connaissances résultant des expériences en gestion intégrée de la Société leur est rendue accessible de manière à stimuler l'innovation et l'engagement.
<p>Résultats de l'année : Plusieurs actions ont été posées pour faire connaître l'approche de gestion intégrée des ressources privilégiée pour les réserves fauniques et les résultats ciblés ou obtenus, notamment par l'élaboration d'un mémoire sur le projet de Stratégie d'aménagement durable des forêts (SADF) et du Règlement sur l'aménagement durable des forêts (RADF) proposé par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF); la production d'analyses et de commentaires sur les plans régionaux de développement intégré des ressources et du territoire (PRDIRT) élaborés par les commissions régionales des ressources naturelles et du territoire (CRRNT); la finalisation du projet pilote du MRNF sur l'aménagement forestier écosystémique dans la réserve faunique des Laurentides; l'amorce de bancs d'essai concernant l'aménagement forestier écosystémique par le MRNF pour la sapinière à bouleau blanc dans la réserve faunique des Laurentides et pour la sapinière à bouleau jaune en Mauricie; l'instauration d'un comité triparti MDDEP-Sépaq-MRNF pour le développement des aires protégées de catégorie VI, notamment dans les réserves fauniques.</p>	

Action 5

<p>Objectifs gouvernementaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisitions écoresponsables au suivi des ministères et des organismes gouvernementaux. • Promouvoir la réduction de la quantité d'énergie et de ressources naturelles et matérielles utilisées pour la production et la mise en marché de biens et de services. • Augmenter la part des énergies renouvelables ayant des incidences moindres sur l'environnement dans le bilan énergétique du Québec. 	
<p>Objectif organisationnel : Structurer, améliorer et mesurer la performance environnementale de toutes les unités de l'entreprise de manière à réduire l'empreinte environnementale de la Sépaq.</p>	
<p>Action : Mettre en œuvre des pratiques et des activités contribuant aux dispositions de la politique pour un gouvernement écoresponsable.</p>	
<p>Cibles et indicateur : Nombre de pratiques mises en place et de gestes posés.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Deux nouveaux gestes significatifs sont posés pour consolider les pratiques d'acquisition écoresponsables. • Autant de gestes sont posés pour diminuer les émissions de GES ou la consommation d'énergie dans le cadre de l'exercice du travail par les employés et pour se rendre à leurs lieux de travail.
<p>Résultats de l'année : Application de diverses actions visant notamment la réduction des GES, soit pour le transport dans le cadre du travail, soit pour le transport vers le lieu de travail, la diminution de la consommation de divers biens et, finalement, la récupération de matières recyclables (papier, carton, verre, plastique, piles, etc.).</p>	

Action 6

<p>Objectifs gouvernementaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisitions écoresponsables au suivi des ministères et des organismes gouvernementaux. • Promouvoir la réduction de la quantité d'énergie et de ressources naturelles et matérielles utilisées pour la production et la mise en marché de biens et de services. • Augmenter la part des énergies renouvelables ayant des incidences moindres sur l'environnement dans le bilan énergétique du Québec. 	
<p>Objectif organisationnel : Structurer, améliorer et mesurer la performance environnementale de toutes les unités de l'entreprise de manière à réduire l'empreinte environnementale de la Sépaq.</p>	
<p>Action : Adopter un système de gestion environnementale, lequel est décrit à la Société comme étant le Programme de gestion environnementale (PGE), et mettre en œuvre ses composantes portant sur : la gestion de l'énergie; la gestion de l'eau; la gestion des matières résiduelles; la gestion des matières dangereuses et toxiques; la gestion des aménagements (nouvelles infrastructures et mise à niveau des aménagements non conformes); les achats écoresponsables (achat et revente des produits, entretien ménager et papier); les pratiques écologiques hôtelières; la sensibilisation et la communication en ces matières (personnel, clientèle, public).</p>	
<p>Cibles et indicateurs : Diminution de l'empreinte écologique de la Société.</p>	<p>Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme de gestion environnementale, les cibles suivantes sont atteintes : diminution de 8 % de la quantité de GES émise par la consommation de carburants d'origine fossile; diminution de 6 % de la quantité d'électricité achetée au réseau de base d'Hydro-Québec; diminution de 9 % de la quantité d'eau potable consommée; 100 % des objets et produits valorisables et des produits dangereux et toxiques sont récupérés.</p>
<p>Résultats de l'année : Mise en place des indicateurs de performance environnementale permettant de vérifier le niveau d'atteinte des cibles de réduction de production de GES (gaz à effet de serre) et de consommation à l'échelle de la Société.</p>	

Action 7

<p>Objectifs gouvernementaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisitions écoresponsables au suivi des ministères et des organismes gouvernementaux. • Promouvoir la réduction de la quantité d'énergie et de ressources naturelles et matérielles utilisées pour la production et la mise en marché de biens et de services. • Augmenter la part des énergies renouvelables ayant des incidences moindres sur l'environnement dans le bilan énergétique du Québec. 	
<p>Objectif organisationnel : Structurer, améliorer et mesurer la performance environnementale de toutes les unités de l'entreprise de manière à réduire l'empreinte environnementale de la Sépaq.</p>	
<p>Action : Sur la base des orientations, des cibles et des indicateurs spécifiques du PGE, élaborer un plan d'action 2008-2013 pour chaque établissement.</p>	
<p>Cibles et indicateurs : Le nombre d'établissements ayant adopté et mis en œuvre un PGE.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • D'ici le 31 mars 2010, des cibles et des indicateurs spécifiques du PGE ont été définis et communiqués aux établissements. • Au 31 mars 2013, tous les établissements ont mis en œuvre leur PGE.
<p>Résultats de l'année : Tous les établissements de la Société, incluant le siège social, ont débuté la mise en œuvre de leur plan d'action 2008-2013.</p>	

Action 8

<p>Objectif gouvernemental : Intégrer les impératifs du développement durable dans les stratégies et les plans d'aménagement et de développement régionaux et locaux.</p>	
<p>Objectif organisationnel : Assurer un leadership en matière d'aménagement et de développement durables et intégrés des ressources et des territoires sous sa responsabilité afin que leur mise en valeur soit harmonieuse avec la vocation et la mission des réseaux, et assumer un rôle d'éducation et d'information en ces matières.</p>	
<p>Action : Identifier, d'ici 2013, les résultats atteints depuis la mise en place de l'approche de gestion intégrée des ressources dans les réserves fauniques de même que les pistes d'amélioration, particulièrement au niveau du suivi de la performance des plans d'harmonisation « faune – forêt – récréation ».</p>	
<p>Cibles et indicateurs : Le nombre de plans d'aménagement forestier intégrant les principes de la gestion intégrée des ressources.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Au 31 mars 2013, l'efficacité du suivi de la performance des plans d'harmonisation a été mesurée et des pistes d'amélioration mises en œuvre avec les partenaires. • À cette même date, les résultats atteints par l'approche de gestion intégrée ont été évalués et rendus publics par une stratégie de diffusion auprès des principaux partenaires.
<p>Résultats de l'année : Dans le cadre de la planification de l'aménagement forestier pour la période 2008-2013, des ententes approuvées par le MRNF ont été élaborées pour préciser la participation des réserves fauniques à la planification de l'aménagement forestier pour la période 2008-2013. En parallèle, d'autres actions ont été posées en vue de faire progresser la gestion intégrée des ressources dans les réserves fauniques sur divers plans, notamment par une participation à l'élaboration du concept d'aires protégées de catégorie VI et par l'émission de commentaires sur les plans régionaux de développement intégré des ressources et du territoire (PRDIRT) produits par les commissions régionales des ressources naturelles et du territoire (CRRNT).</p> <p>Également, la Société a participé aux travaux de démarrage des tables de gestion intégrée des ressources et du territoire (GIRT) et des comités d'experts où sont interpellées les réserves fauniques à l'échelle du Québec ainsi qu'aux plans d'aménagement forestier proposés par les industriels dans le cadre des plans quinquennaux et par les directions régionales du MRNF dans le cadre des prochains plans d'aménagement forestier intégré (PAFI) opérationnels 2013-2018.</p>	

Action 9

Objectif gouvernemental: Assurer la protection et la mise en valeur du patrimoine et des ressources naturelles dans le respect de la capacité de support des écosystèmes.	
Objectif organisationnel: Maintenir l'intégrité écologique au même niveau que celui constaté selon les indicateurs mis en place dans les parcs nationaux et assurer le maintien du potentiel faunique déterminé par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) dans les réserves fauniques.	
Actions: <ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre, au cours de la période 2009-2013, le suivi d'indicateurs sur l'état de l'environnement des parcs nationaux; dans cette perspective, produire un premier bilan quinquennal des résultats atteints par le Programme de suivi de l'intégrité écologique. • Réaliser un suivi efficace de l'exploitation des territoires des réserves fauniques afin de maintenir le potentiel faunique et ainsi, assurer la pérennité des espèces. 	
Cibles et indicateurs: <ul style="list-style-type: none"> • La qualité de l'état de l'environnement des parcs nationaux. • Le niveau de maintien du potentiel faunique. 	<ul style="list-style-type: none"> • Au cours de 2009-2010, un plan quinquennal des résultats atteints par le Programme de suivi de l'intégrité écologique est rendu public. Sur la base de ces résultats, l'intégrité écologique des territoires des parcs est maintenue à un même niveau au cours de la période 2009-2013. • Des mécanismes d'amélioration continue sont mis en place pour assurer l'efficacité du suivi de l'exploitation des territoires des réserves fauniques afin de maintenir le potentiel faunique.
<p>Résultats de l'année: Le dépôt du rapport d'étape, en février 2010, du comité-conseil mis sur pied pour s'assurer de l'adhésion de la communauté scientifique aux méthodes et au suivi du programme résume l'évolution de la mise en place du Programme de suivi de l'intégrité écologique (PSIE) et analyse la qualité du travail effectué jusqu'à maintenant. Il en découle plusieurs recommandations qui ont été mises de l'avant en cours d'année, dont les principales sont liées à la justification et à la validation scientifique des indicateurs suivis.</p> <p>Un comité de relecture scientifique a aussi été formé afin de se pencher sur le contenu théorique du programme qui a été bonifié à la suite de cette consultation. L'outil de compilation développé pour chacun des parcs a dû être revu et adapté à la lumière de toutes les améliorations apportées au programme. Le programme officiel a enfin été déposé et est maintenant accessible sur le site Web de la Société.</p> <p>La Société a poursuivi l'élaboration des plans directeurs des pêcheries des réserves fauniques des Laurentides, du Saint-Maurice, Mastigouche, Rouge-Matawin, de Papineau-Labelle et La Vérendrye en collaboration avec les directions d'établissement et le MRNF. Elle a également participé à l'instauration du plan de gestion du doré jaune pour la réserve faunique La Vérendrye en collaboration avec des représentants régionaux du MRNF. De plus, la Société a formé le personnel terrain des établissements sur les règles de l'art à respecter pour la réalisation d'aménagements fauniques, pour l'enregistrement des captures et pour l'observation de changements aux habitats lacustres.</p>	

Action 10

Objectif gouvernemental: Assurer la protection et la mise en valeur du patrimoine et des ressources naturelles dans le respect de la capacité de support des écosystèmes.	
Objectif organisationnel: Préserver et mettre en valeur les richesses patrimoniales qui lui sont confiées en affectant des ressources suffisantes pour en assurer la pérennité, leur caractère distinctif et leur accessibilité.	
Action: Mettre en œuvre, au cours des trois prochaines années, un plan d'investissement adéquat permettant le maintien des infrastructures et des équipements, la conservation ou l'aménagement des milieux naturels ou fauniques, la consolidation de l'offre d'activités, de produits et de services de même que le développement de nouveaux produits écoresponsables.	
Cibles et indicateurs: <p>Pourcentage des dépenses de maintien sur la valeur des actifs; Montant investi annuellement en aménagement et protection du milieu naturel; Niveau de mise en œuvre du plan triennal d'investissement.</p>	<p>À terme, un montant annuel correspondant à 2 % de la valeur de remplacement des actifs est investi en plus de répondre aux besoins de mise en valeur des équipements et de conservation des milieux naturels.</p>
Résultats de l'année: Les investissements permettant le maintien des infrastructures et des équipements, la conservation et l'aménagement des milieux naturels et fauniques, la consolidation et le développement se chiffrent à 28 M\$.	

CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ADMINISTRATEURS DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR DU QUÉBEC

MANDAT

La Société des établissements de plein air du Québec (la « Société ») a pour mandat d'administrer et de développer les territoires naturels et les équipements touristiques qui lui sont confiés en vertu de sa loi constitutive.

MISSION

Sa mission consiste à assurer l'accessibilité, à mettre en valeur et à protéger ces territoires exceptionnels et ces équipements publics au bénéfice de sa clientèle, des régions du Québec et des générations futures.

LES VALEURS D'ENTREPRISE

La satisfaction de la clientèle

C'est la clientèle qui conditionne le niveau de succès de la Société. Non seulement la Société est à l'écoute des besoins de ses clients, mais elle sollicite de façon proactive leurs commentaires dans une perspective d'amélioration constante de leur niveau de satisfaction, et ce, par l'intermédiaire d'indicateurs et de critères de performance qui permettent de rétroagir rapidement.

La protection de l'environnement et le développement durable

Elle a le devoir de préserver et de mettre en valeur les richesses patrimoniales du domaine public qui lui sont confiées pour en assurer la pérennité, en maintenir le caractère distinctif et en garantir l'accessibilité à l'ensemble des Québécois dans un souci d'équité.

De par la nature des services qu'elle dispense et la qualité des sites et territoires qu'elle exploite, la Société joue un rôle essentiel dans la conservation du patrimoine naturel québécois. Sa gestion est basée sur les principes de développement durable et des opérations et services respectueux de la qualité de l'environnement.

L'innovation et la créativité

La Société affirme son leadership dans l'industrie touristique du Québec en développant les établissements qu'elle gère et en innovant par la création de nouveaux produits, activités et services. Le réseau des établissements de la Société est unique et, dans ce contexte, la Société est en recherche constante de solutions originales pour faire connaître toute la valeur de cette richesse collective.

La concertation avec les milieux régionaux

La Société est consciente de l'impact de ses interventions en région et, à cet égard, elle compte sur la participation active des intervenants régionaux représentés dans les conseils d'administration locaux et les tables d'harmonisation. Elle encourage l'économie régionale en favorisant l'embauche locale et l'achat de produits et services dans le milieu et la conclusion d'ententes de partenariat susceptibles de bonifier l'offre touristique en région.

L'esprit d'entreprise et l'implication du personnel

Tous les employés sont responsables de l'atteinte des résultats selon les objectifs fixés. La Société associe ses employés à la poursuite de sa mission. À cet effet, elle privilégie la formation, elle signifie des attentes, elle responsabilise ses employés et favorise l'esprit d'entreprise et d'initiative. Elle reconnaît leur contribution.

La rigueur, l'efficacité de gestion et la simplification administrative

La rigueur et l'efficacité de gestion caractérisent la Société. Elle s'assure du respect des règles d'équité et de transparence en matière de gestion de ressources humaines, de systèmes d'information de gestion et d'octroi de contrats. Elle développe des règles de gestion claires, simples et efficaces et identifie des solutions appropriées.

DÉFINITIONS ET INTERPRÉTATION

DÉFINITIONS

1. Dans ce Code, à moins que le contexte ne s'y oppose, les définitions suivantes s'appliquent :

Code : Désigne le présent Code d'éthique et de déontologie des administrateurs de la Société.

Conflit d'intérêts : On entend par situation de conflit d'intérêts, toute situation où les intérêts personnels de l'administrateur ou ceux de son conjoint, d'un membre de sa famille ou d'un partenaire d'affaires ou d'une personne morale dans laquelle il détient un nombre significatif de parts ou d'actions, pourraient entrer en conflit réel ou apparent avec les intérêts de la Société. Un conflit d'intérêts ne concerne pas exclusivement des opérations financières ou des avantages économiques. Il peut aussi prendre diverses formes : influencer une décision ou accorder un traitement de faveur à des personnes physiques ou morales. Il n'est pas nécessaire que l'administrateur ait réellement profité de sa charge pour servir ses intérêts ou qu'il ait contrevenu aux intérêts de la Société. Le risque que cela se produise est suffisant. Toute situation susceptible d'entacher la loyauté, l'intégrité ou le jugement est également couverte par la présente définition.

Conseil : Désigne le conseil d'administration de la Société.

Comité : Désigne le comité de gouvernance et d'éthique prévu par la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État (L.R.Q., c. G-1.02).

Information confidentielle : Toute information ayant trait à la Société ou toute information de nature stratégique, financière, commerciale, syndicale qui n'est pas connue du public et qui, si elle était connue d'une personne qui n'est pas un administrateur, serait susceptible de lui procurer un avantage quelconque, de compromettre la réalisation d'une opération ou d'un projet à laquelle la Société participe ou d'entraîner une perte à la Société.

Intégrité : L'état d'une personne qui honore ses engagements, en y donnant suite en temps opportun ou en dénonçant qu'elle ne pourra le faire à compter du moment où elle en est consciente, aux personnes ayant des attentes quant auxdits engagements, tout en prenant soin d'atténuer ou de réparer tous les inconvénients subis par ces personnes et découlant de son incapacité à y donner suite.

Loi : Désigne la Loi sur la Société des établissements de plein air du Québec (L.R.Q., c. S-13.01).

Personne liée : Le ou la conjoint(e) de l'administrateur, un enfant de l'administrateur ou de sa ou de son conjoint(e), un membre de sa famille immédiate vivant sous le même toit ou une personne morale dans laquelle il détient un nombre significatif de parts ou d'actions ou une fiducie ou succession dans laquelle l'administrateur a un droit appréciable ou dans laquelle il exerce des fonctions de direction ou un rôle décisionnel.

Société : Désigne la Société des établissements de plein air du Québec.

INTERPRÉTATION

2. Dans le présent Code, l'interdiction de poser un geste inclut la tentative de poser ce geste et toute participation ou incitation à le poser.

PORTÉE DU CODE

Objet

3. (1) Le présent Code a pour objet de préserver et de renforcer le lien de confiance des citoyens dans l'intégrité et l'impartialité de l'administration de la Société, de favoriser la transparence au sein de la Société et de responsabiliser ses administrateurs.

3. (2) Le présent Code a aussi pour objet d'établir les principes d'éthique et les règles de déontologie de la Société auxquels les administrateurs doivent se soumettre. Les principes d'éthique tiennent compte de la mission de la Société, des valeurs qui sous-tendent son action et de ses principes généraux de gestion. Les règles de déontologie portent sur les devoirs et obligations des administrateurs.

Champ d'application

4. Le présent Code s'applique aux administrateurs de la Société.

Entrée en vigueur

5. Le présent Code entre en vigueur à compter de son adoption par le Conseil, soit le 20 mars 2009. Il n'a aucun effet rétroactif.

PRINCIPES D'ÉTHIQUE

Réalisation de la mission

6. (1) Les administrateurs sont nommés ou désignés pour contribuer, dans le cadre de leur mandat à la réalisation de la mission de la Société et à la bonne administration de ses biens. Dans ce contexte, l'administrateur doit mettre à profit ses connaissances, ses aptitudes, son expérience et son intégrité de manière à favoriser l'accomplissement efficace, équitable et efficace des objectifs assignés à la Société par la Loi et la bonne administration des biens qu'elle possède comme mandataire de l'État.

6. (2) Sa contribution doit être faite, dans le respect du droit, avec honnêteté, loyauté, prudence, diligence, efficacité, assiduité et équité. L'administrateur doit entretenir à l'égard de toute personne et de la Société des relations fondées sur le respect, la coopération et le professionnalisme.

Respect des règles

7. (1) L'administrateur est tenu, dans l'exercice de ses fonctions, de respecter les principes d'éthique et les règles de déontologie prévus par la Loi, le Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics (R.R.Q., c. M-30, r.0.1) et le présent Code. Ce dernier reflète et, le cas échéant, complète les dispositions prévues par la Loi et le règlement.

7. (2) L'administrateur doit, en cas de doute, agir selon l'esprit de ces principes et de ces règles.

7. (3) Le présent Code ne reprend pas tous les sujets traités dans la Loi, le règlement ou d'autres lois ou dispositions applicables à l'un ou l'autre des administrateurs, dont la rémunération et les activités politiques.

Professionnalisme

8. (1) Dans l'exercice de ses fonctions, l'administrateur doit maintenir à jour ses connaissances et avoir un jugement professionnel indépendant, dans le meilleur intérêt de la Société. Il a le devoir de prendre connaissance, de promouvoir le respect et de se conformer au présent Code, aux lois et aux règlements applicables ainsi qu'aux politiques, directives et règles fixés par la Société. Il doit également se tenir informé du contexte économique, social et politique dans lequel la Société exerce ses activités.

8. (2) La Société doit collaborer avec l'administrateur pour le supporter dans l'exercice de ses fonctions.

8. (3) L'administrateur prend ses décisions de façon à assurer et à maintenir le lien de confiance avec les clients, les fournisseurs et les partenaires de la Société, le public ainsi qu'avec l'actionnaire de la Société.

8. (4) En cas de doute sur la portée ou l'application d'une disposition, il appartient à l'administrateur de consulter le président du Conseil.

Adhésion

9. Le présent Code fait partie des obligations professionnelles de l'administrateur. Il doit confirmer son adhésion au Code dans les 30 jours suivant le début de son mandat ou l'entrée en vigueur de chacune des modifications du Code.

RÈGLES DE DÉONTOLOGIE

FAIRE PREUVE DE RÉSERVE DANS LES ACTIVITÉS EXTÉRIEURES Neutralité politique

10. (1) L'administrateur doit, dans l'exercice de ses fonctions, prendre ses décisions indépendamment de toute considération politique partisane.
10. (2) Un administrateur ne doit en aucun cas associer la Société, de près ou de loin, à une démarche personnelle touchant des activités politiques.

Manifestation publique

11. L'administrateur doit faire preuve de réserve dans la manifestation publique de ses opinions politiques.

Offre d'emploi

12. L'administrateur doit, dans la prise de ses décisions, éviter de se laisser influencer par des offres d'emploi.

Affaires personnelles

13. L'administrateur doit organiser ses affaires personnelles de telle sorte qu'elles ne puissent nuire à l'exercice de ses fonctions.

TRAITEMENT DE L'INFORMATION

Confidentialité

14. (1) L'administrateur est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information ainsi reçue. De plus, il doit user de retenue dans ses conversations afin de ne pas favoriser une partie au détriment d'une autre sur le plan des liens d'affaires qu'elle a ou pourrait avoir avec la Société.
14. (2) L'administrateur ne peut utiliser à son profit ou au profit de tiers l'information obtenue dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions.
14. (3) Ces obligations n'ont pas pour effet d'empêcher un administrateur représentant ou lié à un groupe d'intérêt particulier de le consulter ni de lui faire rapport, sauf si l'information est confidentielle suivant la loi ou si le Conseil exige le respect de la confidentialité.

Protection de l'Information confidentielle

15. L'administrateur se doit de respecter les restrictions et appliquer les mesures de protection en regard de l'Information confidentielle : il ne doit communiquer de l'Information confidentielle qu'aux personnes autorisées à la connaître; s'il utilise un système de courrier électronique ou toute autre forme de messagerie électronique, il doit se conformer à toutes les pratiques et directives émises ou approuvées par la Société touchant le stockage, l'utilisation et la transmission d'information par ce système. Il ne doit pas transmettre à quiconque l'Information confidentielle qu'il reçoit de la Société; il a la responsabilité de prendre des mesures visant à protéger la confidentialité des informations auxquelles il a accès. Ces mesures sont notamment de :
 - ne pas laisser à la vue de tiers ou d'employés non concernés les documents porteurs d'Informations confidentielles;
 - prendre des mesures appropriées pour assurer la protection des documents porteurs d'Informations confidentielles quel que soit le support;
 - éviter dans les endroits publics les discussions pouvant révéler des Informations confidentielles;
 - identifier sur les documents susceptibles de circuler, le fait qu'ils contiennent de l'Information confidentielle qui doit être traitée en conséquence;
 - se défaire par des moyens appropriés (déchiquetage, archivage, destruction informatique, etc.) de tout document confidentiel lorsque ce document n'est plus nécessaire à l'exécution du mandat d'administrateur.

Confidentialité des informations fournies

La Société prend les mesures nécessaires pour assurer la confidentialité des informations fournies par les administrateurs dans le cadre de l'application du présent Code.

Obligations après la cessation des fonctions

17. (1) L'administrateur qui a cessé d'exercer ses fonctions doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures au service de la Société.
17. (2) L'administrateur qui a cessé d'exercer ses fonctions ne doit pas divulguer une Information confidentielle qu'il a obtenue ni donner à quiconque des conseils fondés sur de l'information non disponible au public concernant la Société, un autre organisme ou entreprise avec lequel il avait des rapports directs importants au cours de l'année qui a précédé la fin de son mandat.
17. (3) Il lui est interdit, dans l'année qui suit la fin de ses fonctions, d'agir au nom ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération à laquelle la Société est partie et sur laquelle il détient de l'information non disponible au public.
17. (4) L'administrateur en poste ne peut traiter, dans les circonstances qui sont prévues au troisième alinéa, avec l'administrateur qui y est visé dans l'année où celui-ci a quitté ses fonctions.

ÉVITER LES CONFLITS D'INTÉRÊTS

Situation conflictuelle et dénonciation

18. (1) L'administrateur doit éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et les obligations de ses fonctions. Il doit éviter de se placer dans une situation qui laisse un doute raisonnable sur sa capacité d'exercer ses fonctions avec loyauté et impartialité.
18. (2) L'administrateur doit éviter de se trouver dans une situation où lui ou une personne qui lui est liée pourrait tirer, directement ou indirectement, profit d'un contrat conclu par la Société ou de l'influence du pouvoir de décision de cet administrateur, selon le cas, en raison des fonctions qu'il occupe au sein de la Société.
18. (3) Un administrateur ne doit offrir aucun service-conseil ou autres services à la Société, que ce soit à titre personnel ou par l'intermédiaire d'une entité dans laquelle lui ou une personne qui lui est liée détient des intérêts importants.
18. (4) Chaque administrateur doit, lors de son entrée en fonction et annuellement par la suite, communiquer au président du Conseil la liste des intérêts qu'il détient dans des personnes morales de même que la liste de tels intérêts que détient son conjoint avec un relevé de toutes opérations ayant modifié ces listes dans le cours de l'année.
18. (5) L'administrateur en situation de conflit d'intérêts doit en aviser par écrit le président du Conseil et le secrétaire et, le cas échéant, s'abstenir de participer à toute délibération et à toute décision portant sur la personne morale dans laquelle il a ces intérêts. Il doit en outre dénoncer verbalement cette situation à toute séance qui aborde un sujet touchant ces intérêts, afin que cette dénonciation et son retrait de la séance soient dûment consignés au mémoire de délibérations.

Conflit d'intérêts

19. (1) L'administrateur ne peut, sous peine de révocation de sa charge, avoir un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association mettant en conflit son intérêt personnel et celui de la Société. Toutefois, cette révocation n'a pas lieu si un tel intérêt lui échoit par succession ou donation pourvu qu'il y renonce ou en dispose avec diligence.
19. (2) De plus, l'administrateur à temps plein doit se conformer à l'article 9 de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État (L.R.Q., c. G 1.02),

Biens de la Société

20. L'administrateur ne doit pas confondre les biens de la Société avec les siens et ne peut les utiliser à son profit ou au profit de tiers.

Avantages et cadeaux

21. (1) L'administrateur ne peut accepter aucun cadeau, marque d'hospitalité ou autre avantage que ceux d'usage et d'une valeur modeste.
21. (2) Tout autre cadeau, marque d'hospitalité ou avantage reçu doit être retourné au donateur ou remis à la Société.
22. (1) L'administrateur ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour un tiers.
22. (2) L'administrateur ne peut prendre d'engagement à l'égard de tiers ni leur accorder aucune garantie relativement au vote qu'il peut être appelé à donner ou à quelque décision que ce soit que le Conseil peut être appelé à prendre.

MISE EN ŒUVRE

Adoption et révision

23. Le Conseil approuve le présent Code, sur recommandation du Comité qui en assure la révision.

Révision du Code

24. Le Comité doit : réviser annuellement le présent Code et soumettre toute modification au Conseil pour approbation; assurer la formation et l'information des administrateurs quant au contenu et aux modalités d'application du présent Code.

Application

25. (1) Le président du Conseil doit s'assurer du respect des principes d'éthique et des règles de déontologie par les administrateurs de la Société.
25. (2) Le président du Conseil a pour mandat : de donner son avis et de fournir son soutien à la Société et à tout membre du Conseil confronté à une situation qu'il estime poser un problème; de traiter toute demande d'information relative au présent Code; de faire enquête de sa propre initiative ou à la réception d'allégations d'irrégularités au présent Code.
25. (3) Dans le cadre de la réalisation de ce mandat, le président du Conseil peut, au besoin, s'adresser au Comité.

Dénonciation d'une violation

26. (1) L'administrateur qui connaît ou soupçonne l'existence d'une violation au présent Code, incluant une utilisation ou une communication irrégulière d'Information confidentielle ou un Conflit d'intérêts non divulgué, doit la dénoncer à l'autorité compétente mentionnée à l'article 30 du présent Code.
26. (2) Cette dénonciation doit être faite de façon confidentielle et devrait contenir l'information suivante : l'identité de l'auteur ou des auteurs de cette violation; la description de la violation; la date ou la période de survenance de la violation; une copie de tout document qui soutient la dénonciation.
26. (3) Le président du Conseil préserve l'anonymat des plaignants, requérants et informateurs à moins d'intention manifeste à l'effet contraire. Il ne peut être contraint de révéler une information susceptible de dévoiler leur identité, sauf si la loi ou le tribunal l'exige.
26. (4) Lorsque le président du Conseil a des motifs raisonnables de croire qu'un administrateur n'a pas respecté l'une ou l'autre des dispositions du présent Code, il en informe immédiatement le Conseil et l'autorité compétente en lui remettant une copie complète de son dossier.



RÉSERVE FAUNIQUE MASTIGOUCHE

DÉCLARATIONS

Types de déclarations

27. (1) **ADHÉSION** : L'administrateur fournit au président du Conseil le formulaire « Déclaration d'adhésion au Code d'éthique et de déontologie des administrateurs » reproduit à l'annexe A du présent Code, dûment rempli et signé, dans les 30 jours suivant sa nomination ou l'entrée en vigueur de chacune des modifications du Code.
27. (2) **INTÉRÊTS** : L'administrateur fournit au président du Conseil le formulaire « Déclaration d'intérêts » reproduit à l'annexe B du présent Code, dûment rempli et signé, dans les 30 jours de sa nomination et dans les 90 jours suivant le 31 mars de chaque année durant laquelle il demeure en fonctions.
27. (3) **MODIFICATION D'INTÉRÊTS** : L'administrateur fournit au président du Conseil le formulaire « Déclaration de modification d'intérêts » reproduit à l'annexe C du présent Code, dûment rempli et signé, dans les 30 jours de la survenance d'un changement significatif au contenu de l'annexe B.
27. (4) **NON-PARTICIPATION AUX DISCUSSIONS** : L'administrateur fournit, s'il y a lieu, au président du Conseil, le formulaire « Déclaration de non-participation aux discussions » reproduit à l'annexe D du présent Code, dûment rempli et signé.
- Dossiers**
27. (5) Le président du Conseil remet les documents reçus en application du présent article au secrétaire de la Société qui les conserve dans les dossiers de la Société.

Procédure de délibération

28. Dans tous les cas où un sujet peut susciter un Conflit d'intérêts lié à la fonction ou à la personne de l'administrateur ou s'il s'agit d'une société ou entité déclarée par l'administrateur conformément à l'annexe D, le secrétaire applique la procédure de délibération relative aux Conflits d'intérêts prévue à l'annexe E du présent Code.

Archives

29. (1) Le secrétaire de la Société tient des archives où il conserve, notamment, les déclarations, divulgations et attestations qui doivent lui être transmises en vertu du présent Code ainsi que les rapports, décisions et avis consultatifs.
29. (2) Il doit en outre prendre les mesures nécessaires pour s'assurer de la confidentialité des informations fournies par les administrateurs en vertu du présent Code.

PROCESSUS DISCIPLINAIRE

Autorité compétente

30. (1) Aux fins du présent chapitre, l'autorité compétente pour agir est le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif lorsque le président du Conseil ou le président-directeur général est en cause.
30. (2) Le président du Conseil est l'autorité compétente pour agir à l'égard de tout autre administrateur.

Sanction et procédures

31. (1) L'administrateur à qui l'on reproche des manquements à l'éthique ou à la déontologie peut être relevé provisoirement de ses fonctions, avec rémunération le cas échéant, par l'autorité compétente, afin de permettre la prise d'une décision appropriée dans le cas d'une situation urgente nécessitant une intervention rapide ou dans un cas présumé de faute grave.
31. (2) L'autorité compétente fait part à l'administrateur des manquements reprochés ainsi que de la sanction qui peut lui être imposée et l'informe qu'il peut, dans les sept jours, lui fournir ses observations et, s'il le demande, être entendu à ce sujet.
31. (3) Sur conclusion que l'administrateur a contrevenu à la loi ou au présent Code, l'autorité compétente lui impose une sanction.
31. (4) Toutefois, lorsque l'autorité compétente est le secrétaire général associé visé à l'article 30, la sanction est imposée par le secrétaire général du Conseil exécutif. En outre, si la sanction proposée consiste en la révocation d'un administrateur nommé ou désigné par le gouvernement, celle-ci ne peut être imposée que par ce dernier; dans ce cas, le secrétaire général du Conseil exécutif peut immédiatement suspendre sans rémunération l'administrateur pour une période d'au plus 30 jours.
31. (5) La sanction qui peut être imposée à l'administrateur est la réprimande, la suspension, sans rémunération le cas échéant, d'une durée maximale de trois mois ou la révocation.
31. (6) Toute sanction imposée à un administrateur, de même que la décision de le relever provisoirement de ses fonctions, doit être écrite et motivée.

Les annexes au Code d'éthique et de déontologie des administrateurs sont disponibles sur le site Web de la Société au www.sepaq.com sous l'onglet *Organisation – Accès à l'information*.

COORDONNÉES DES ÉTABLISSEMENTS

SECTEUR FAUNIQUE

Réserve faunique Ashuapmushuan

Directrice : M^{me} Colette Robertson
Km 33, route 167, case postale 40
La Doré (Québec) G8J 1Y4
Téléphone : 418 256-3806
Télécopieur : 418 256-3808
Courriel : ashuapmushuan@sepaq.com

Réserves fauniques Assinica et des Lacs-Albanel-Mistassini-et-Waconichi

Directrice p. i. : M^{me} Catherine Jobin
1584, route 167 Nord, case postale 38
Chibougamau (Québec) G8P 2K5
Téléphone : 418 748-7748
Télécopieur : 418 907-7295
Courriel : assinica@sepaq.com

Réserve faunique des Chic-Chocs

Directeur : M. Bermans Drouin
116, rue Prudent-Cloutier, case postale 102
Mont-Saint-Pierre (Québec) G0E 1V0
Téléphone : 418 797-5214
Télécopieur : 418 797-5216
Courriel : chicchocs@sepaq.com

Réserve faunique des Laurentides

Directeur : M. Sylvain Boucher
700, boulevard Lebourgneuf, bureau 11
Québec (Québec) G2J 1E2
Téléphone : 418 528-6868
Télécopieur : 418 528-8833
Courriel : laurentides@sepaq.com

Réserve faunique La Vérendrye,

Secteur Abitibi-Témiscamingue

Directeur : M. Serge Martel
50, boulevard Lamaque, case postale 1330
Val-d'Or (Québec) J9P 4P8
Téléphone : 819 354-4392
Télécopieur : 819 736-2106
Courriel : laverendryeabitibi@sepaq.com

Réserve faunique La Vérendrye,

Secteur Outaouais

Directeur : M. Frédéric Lussier
Montcerf-Lytton (Québec) J0W 1N0
Téléphone 819 438-2017
Télécopieur : 819 438-2432
Courriel : laverendryeoutaouais@sepaq.com

Réserve faunique Mastigouche

Directeur : M. Éric Harnois
830, rue Sainte-Anne, case postale 1760
Saint-Alexis-des-Monts (Québec) J0K 1V0
Téléphone : 819 265-2098
Télécopieur : 819 265-3415
Courriel : mastigouche@sepaq.com

Réserve faunique de Matane

Directeur : M. Dan Gagnon
257, rue Saint-Jérôme
Matane (Québec) G4W 3A7
Téléphone : 418 562-3700
Télécopieur : 418 562-4832
Courriel : matane@sepaq.com

Réserve faunique de Papineau-Labelle

Directrice : M^{me} Christine Lefebvre
443, route 309, case postale 100
Val-des-Bois (Québec) J0X 3C0
Téléphone : 819 454-2011
Télécopieur : 819 454-2353
Courriel : papineau@sepaq.com

Réserve faunique de Port-Cartier–Sept-Îles

Directeur : M. Dany Bacon
24, boulevard des Îles, bureau 109
Port-Cartier (Québec) G5B 2M9
Téléphone : 418 766-2524
Télécopieur : 418 766-2921
Courriel : portcartier@sepaq.com

Réserve faunique de Port-Daniel

Directeur : M. Yves Briand
8, route 132, case postale 38
Port-Daniel (Québec) G0C 2N0
Téléphone : 418 396-2232
Télécopieur : 418 396-3325
Courriel : portdaniel@sepaq.com

Réserve faunique de Portneuf

Directeur : M. Robin Plante
229, rue du Lac Vert, case postale 10
Rivière-à-Pierre (Québec) G0A 3A0
Téléphone : 418 323-2028
Télécopieur : 418 323-2159
Courriel : portneuf@sepaq.com

Réserve faunique de Rimouski

Directeur : M. Michel Fournier
112, route de la réserve Rimouski
Saint-Narcisse (Québec) G0K 1S0
Téléphone : 418 735-2226
Télécopieur : 819 265-3415
Courriel : rimouski@sepaq.com

Réserve faunique Rouge-Matawin

Directrice : M^{me} Sylvie-Anne Marchand
4456, chemin du Lac-Supérieur
Lac-Supérieur (Québec) J0T 1P0
Téléphone : 819 688-2325
Télécopieur : 819 688-6369
Courriel : rougematawin@sepaq.com

Réserve faunique du Saint-Maurice

Directeur : M. Charles Côté
3773, route 155
Trois-Rives (Québec) G0X 2C0
Téléphone : 819 646-5680
Télécopieur : 819 646-5693
Courriel : stmaurice@sepaq.com

Sépaq Anticosti

Directeur : M. Pierre Pitre
25, chemin des Forestiers, case postale 179
Île d'Anticosti (Québec) G0G 2Y0
Téléphone : 418 535-0231
Télécopieur : 418 535-0289
Courriel : anticosti@sepaq.com

SECTEUR TOURISTIQUE

Aquarium du Québec

Directeur : M. Christophe Zamuner
1675, avenue des Hôtels
Québec (Québec) G1W 4S3
Téléphone : 418 659-5266
Télécopieur : 418 646-9238
Courriel : aquarium@sepaq.com

Auberge de montagne des Chic-Chocs

Directeur : M. Guy Laroche
10, rue Notre-Dame Est, case postale 120
Cap-Chat (Québec) G0J 1G0
Téléphone : 418 907-9024
Télécopieur : 418 786-2515
Courriel : auberge.chicchocs@sepaq.com

Auberge Fort-Prével

Directeur : M. Simon Marinier
2053, boulevard Douglas, case postale 58
Saint-Georges-de-Malbaie (Québec) G0C 2X0
Téléphone : 418 368-2281
Télécopieur : 418 368-1364
Courriel : fortprevel@sepaq.com

Camping de la Baie-de-Percé

Directeur : M. Rémi Plourde
180, route 132, case postale 86
Percé (Québec) G0C 2L0
Téléphone : 418 782-2240
Télécopieur : 418 782-2241
Courriel : perce@sepaq.com

Camping des Voltigeurs

Directrice : M^{me} Chantal Paré
575, rue Montplaisir, casier postal 878
Saint-Charles-de-Drummond (Québec) J2B 7T5
Téléphone : 819 477-1360
Télécopieur : 819 477-6936
Courriel : voltigeurs@sepaq.com

Centre touristique du Lac-Kénogami

Directrice : M^{me} Anne-Marie Vin
9000, route de Kénogami, case postale 15
Lac-Kénogami (Québec) G7X 0H9
Téléphone : 418 344-1142
Télécopieur : 418 344-1156
Courriel : kenogami@sepaq.com

Centre touristique du Lac-Simon

Directeur : M. Jean-Luc Lussier
1216, rue Principale, case postale 61
Duhamel (Québec) J0V 1G0
Téléphone : 819 428-5015
Télécopieur : 819 428-3512
Courriel : lacsimon@sepaq.com

Gîte du Mont-Albert

Directeur : M. David Dubreuil
2001, route du Parc
Sainte-Anne-des-Monts (Québec) G4V 2E4
Téléphone : 418 763-2288
Télécopieur : 418 763-7803
Courriel : gitmtalb@sepaq.com

Parc de la Chute-Montmorency

Directeur : M. Yves Juneau
2490, avenue Royale
Québec (Québec) G1C 1S1
Téléphone : 418 663-3330
Télécopieur : 418 663-1666
Courriel : montmorency@sepaq.com

Station touristique Duchesnay

Directeur : M. David Deslauriers
140, Montée de l'Auberge
Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier
(Québec) G3N 0J5
Téléphone : 418 875-2122
Télécopieur : 418 875-2868
Courriel : duchesnay@sepaq.com

SECTEUR DES PARCS

Parc national d'Aigüebelle

Directrice : M^{me} France Simard
12373, route d'Aigüebelle
Rouyn-Noranda (Québec) J0Z 2Y0
Téléphone : 819 637-2480
Télécopieur : 819 637-7106
Courriel : parc.aigüebelle@sepaq.com

Parc national d'Anticosti

Directeur : M. Pierre Pitre
25, chemin des Forestiers, case postale 179
Île d'Anticosti (Québec) G0G 2Y0
Téléphone : 418 535-0231
Télécopieur : 418 535-0289
Courriel : parc.anticosti@sepaq.com

Parc national du Bic

Directeur : M. Herven Holmes
3382, route 132 Ouest, case postale 2066
Le Bic (Québec) G0L 1B0
Téléphone : 418 736-5035
Télécopieur : 418 736-5039
Courriel : parc.bic@sepaq.com

Parc national du Fjord-du-Saguenay

Directeur : M. Daniel Groleau
91, Notre-Dame
Rivière-Éternité (Québec) G0V 1P0
Téléphone : 418 272-1509
Télécopieur : 418 272-1516
Courriel : parc.saguenay@sepaq.com

Parc national de Frontenac

Directeur : M. Éric Lessard
599, chemin des Roy
Sainte-Praxède (Québec) G0M 1H1
Téléphone : 418 486-2300
Télécopieur : 418 486-2226
Courriel : parc.frontenac@sepaq.com

Parc national de la Gaspésie

Directeur : M. François Boulanger
1981, route du Parc
Sainte-Anne-des-Monts (Québec) G4V 2E4
Téléphone : 418 763-7494
Télécopieur : 418 763-9492
Courriel : parc.gaspésie@sepaq.com

Parc national des Grands-Jardins

Directrice : M^{me} Nancy Bolduc
25, boulevard Notre-Dame
Clermont (Québec) G4A 1C2
Téléphone : 418 439-1227
Télécopieur : 418 439-1228
Courriel : parc.grands-jardins@sepaq.com

Parc national des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie

Directrice : M^{me} Nancy Bolduc
25, boulevard Notre-Dame
Clermont (Québec) G4A 1C2
Téléphone : 418 439-1227
Télécopieur : 418 439-1228
Courriel : parc.hautes-gorges@sepaq.com

Parc national de l'Île-Bonaventure-et-du-Rocher-Percé

Directeur : M. Rémi Plourde
4, rue du Quai, case postale 310
Percé (Québec) G0C 2L0
Téléphone : 418 782-2240
Télécopieur : 418 782-2241
Courriel : parc.ibrperce@sepaq.com

Parc national des Îles-de-Boucherville

Directeur : M. André Despatie
55, Île Sainte-Marguerite, case postale 310
Boucherville (Québec) J4B 5J6
Téléphone : 450 928-5089
Télécopieur : 450 670-2747
Courriel : parc.boucherville@sepaq.com

Parc national de la Jacques-Cartier

Directeur : M. Mathieu-H. Brunet
103, chemin de la Vallée-de-la-Jacques-Cartier
Stoneham (Québec) G3C 2T5
Téléphone : 418 848-3599
Télécopieur : 418 848-1372
Courriel : parc.jacques-cartier@sepaq.com

Parc national du Lac-Témiscouata

Directeur : M. Denis Ouellet
150, Saint-Joseph, case postale 28
Saint-Michel-de-Squatec (Québec) G0L 4H0
Téléphone : 418 855-5508
Télécopieur : 418 855-5511
Courriel : parc.lac-temiscouata@sepaq.com

Parc national de Miguasha

Directeur : M. Rémi Plourde
231, Miguasha Ouest, case postale 183
Nouvelle (Québec) G0C 2E0
Téléphone : 418 794-2475
Télécopieur : 418 794-2033
Courriel : parc.miguasha@sepaq.com

Parc national du Mont-Mégantic

Directeur : M. Pierre Goulet
189, route du Parc
Notre-Dame-des-Bois (Québec) J0B 2E0
Téléphone : 819 888-2941
Télécopieur : 819 888-2943
Courriel : parc.mont-megantic@sepaq.com

Parc national du Mont-Orford

Directeur : M^{me} Brigitte Marchand
3321, chemin du Parc
Canton d'Orford (Québec) J1X 7A2
Téléphone : 819 843-4545
Télécopieur : 819 868-1259
Courriel : parc.mont-orford@sepaq.com

Parc national du Mont-Saint-Bruno

Directeur : M. André Despatie
55, Île Sainte-Marguerite, case postale 310
Boucherville (Québec) J4B 5J6
Téléphone : 450 653-7544
Télécopieur : 450 653-0509
Courriel : parc.st-bruno@sepaq.com

Parc national du Mont-Tremblant

Directrice : M^{me} Sylvie-Anne Marchand
4456, chemin du Lac-Supérieur
Lac-Supérieur (Québec) J0T 1P0
Téléphone : 819 688-2336
Télécopieur : 819 688-6369
Courriel : parc.mont-tremblant@sepaq.com

Parc national des Monts-Valin

Directeur : M. François Guillot
360, rang Saint-Louis
Saint-Fulgence (Québec) G0V 1S0
Téléphone : 418 674-1200
Télécopieur : 418 674-1246
Courriel : parc.monts-valin@sepaq.com

Parc national d'Oka

Directeur : M. Richard Rozon
2020, chemin Oka, case postale 447
Oka (Québec) J0N 1E0
Téléphone : 450 479-1338
Télécopieur : 450 479-6250
Courriel : parc.oka@sepaq.com

Parc national de Plaisance

Directeur : M. Jean-Luc Lussier
1001, chemin des Presqu'Îles, case postale 40
Plaisance (Québec) J0V 1S0
Téléphone : 819 427-5350
Télécopieur : 819 427-5905
Courriel : parc.plaisance@sepaq.com

Parc national de la Pointe-Taillon

Directeur : M. François Guillot
835, rang 3 Ouest
Saint-Henri-de-Taillon (Québec) G0W 2X0
Téléphone : 418 347-5371
Télécopieur : 418 347-2134
Courriel : parc.pointe-taillon@sepaq.com

Parc marin du Saguenay-Saint-Laurent

Codirectrice : M^{me} Nathaël Bergeron
91, Notre-Dame
Rivière-Éternité (Québec) G0V 1P0
Téléphone : 418 272-2767
Télécopieur : 418 272-3438
Courriel : parc.saguenay@sepaq.com

Parc national de la Yamaska

Directrice : M^{me} Brigitte Marchand
3321, chemin du Parc
Canton d'Orford (Québec) J1X 7A2
Téléphone : 450 776-7182
Télécopieur : 450 776-7266
Courriel : parc.yamaska@sepaq.com

SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR DU QUÉBEC (SÉPAQ)

SIÈGE SOCIAL

Place de la Cité, Tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 1300
Québec (Québec) G1V 5C2
Téléphone : 418 686-4875
Télécopieur : 418 686-6160

SERVICE DES VENTES ET RÉSERVATIONS

Place de la Cité, Tour Cominar
2640, boulevard Laurier
Bureau 250, 2^e étage
Québec (Québec) G1V 5C2
Canada et États-Unis : 1 800 665-6527
Autres pays : 418 890-6527
Télécopieur : 418 528-6025
Site Web : www.sepaq.com
Courrier : inforeservation@sepaq.com

BUREAU DES VENTES DE MONTRÉAL

Centre Infotouriste de Montréal
1255, rue Peel, bureau 100
(coin Sainte-Catherine)
Montréal (Québec) H3B 4V4
Téléphone : 514 873-9899
Télécopieur : 514 873-9907

1 800 665-6527 • www.sepaq.com

Photo couverture : Réserve faunique Mastigouche

Crédits photos : Dominic Boudreault, Claude P. Côté, Steve Deschênes, Daniel Desmarais, Mathieu Dupuis, Patrick Matte, Pub Photo, Shutterstock.



Ce document est imprimé sur du papier entièrement recyclé, fabriqué au Québec, contenant 100% de fibres postconsommation et produit sans chlore. Les encres utilisées pour cette production contiennent des huiles végétales.

SITUATION GÉOGRAPHIQUE



LE RÉSEAU DES PARCS NATIONAUX DU QUÉBEC

- | | | | | | | | |
|---|------------------------------------|----|---|----|-----------------------------------|----|--------------------------------------|
| 1 | Parc national d'Aigüebelle | 7 | Parc national des Grands-Jardins | 12 | Parc national du Lac-Témiscouata | 18 | Parc national des Monts-Valin |
| 2 | Parc national d'Anticosti | 8 | Parc national des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie | 13 | Parc national de Miguasha | 19 | Parc national d'Oka |
| 3 | Parc national du Bic | 9 | Parc national de l'Île-Bonaventure-et-du-Rocher-Percé | 14 | Parc national du Mont-Mégantic | 20 | Parc national de Plaisance |
| 4 | Parc national du Fjord-du-Saguenay | 10 | Parc national des Îles-de-Boucherville | 15 | Parc national du Mont-Orford | 21 | Parc national de la Pointe-Taillon |
| 5 | Parc national de Frontenac | 11 | Parc national de la Jacques-Cartier | 16 | Parc national du Mont-Saint-Bruno | 22 | Parc national de la Yamaska |
| 6 | Parc national de la Gaspésie | | | 17 | Parc national du Mont-Tremblant | 23 | Parc marin du Saguenay-Saint-Laurent |

LE RÉSEAU DES RÉSERVES FAUNIQUES DU QUÉBEC

- | | | | | | | | |
|---|---|---|--|----|--|----|-----------------------------------|
| 1 | Réserve faunique Ashuapmushuan | 4 | Réserve faunique des Laurentides | 8 | Réserve faunique de Matane | 17 | Réserve faunique de Portneuf |
| 2 | Réserves fauniques Assinica et des Lacs-Albanel-Mistassini-et-Waconichi | 5 | Réserve faunique La Vérendrye, secteur Abitibi-Témiscamingue | 9 | Réserve faunique de Papineau-Labelle | 18 | Réserve faunique de Rimouski |
| 3 | Réserve faunique des Chic-Chocs | 6 | Réserve faunique La Vérendrye, secteur Outaouais | 10 | Réserve faunique de Port-Cartier-Sept-Îles | 14 | Réserve faunique Rouge-Matawin |
| | | 7 | Réserve faunique Mastigouche | 11 | Réserve faunique de Port-Daniel | 15 | Réserve faunique du Saint-Maurice |
| | | | | | | * | Sépaq Anticosti |

LE RÉSEAU DES CENTRES TOURISTIQUES DU QUÉBEC

- | | | | | | | | |
|---|------------------------------------|---|------------------------------------|---|---------------------------------|----|-------------------------------|
| 1 | Aquarium du Québec | 4 | Camping de la Baie-de-Percé | 7 | Centre touristique du Lac-Simon | 9 | Parc de la Chute-Montmorency |
| 2 | Auberge de montagne des Chic-Chocs | 5 | Camping des Voltigeurs | 8 | Gîte du Mont-Albert | 10 | Station touristique Duchesnay |
| 3 | Auberge Fort-Prével | 6 | Centre touristique du Lac-Kénogami | | | | |



www.sepaq.com